

SAFRONTIÈRE

bimensuel pour un hebdo de l'immigration

8 Avril 1980 N° 11

4F. 700liras 35F.B.

GAFSA: sauver les condamnés



DOSSIER
La prison
et les immigrés

« Ces vilaines françaises... ? »

Chers camarades,

... Parlons clair. Votre article judicieusement illustré semble dire : « Ces vilaines Françaises avec leurs mœurs légères sont responsables de la misère sexuelle des travailleurs immigrés. Encore une fois, la femme coupable de tous les maux, coupable de provoquer le désir, de pousser les hommes au vice, peut-être au viol ! Eve tentatrice ! Démon accrocheur !... ». Un brin raciste votre article, vous ne trouvez pas ? Et nous, les mâles arabes au sang chaud, nous bandons mieux que les pâles Français !, a envie de crier l'auteur de l'article et non le travailleur immigré.

J'ai eu aussi l'occasion de parler de misère sexuelle avec un travailleur immigré : il me racontait sa souffrance, sa solitude, son impossibilité d'aller voir les prostituées, le désir qui vous prend dans la rue parce qu'on a pas caressé un corps de femme depuis plus d'un an, le froid dans la chambre le soir, les balades nocturnes sous la pluie « pour calmer les nerfs »... Jamais, il n'a accusé les femmes françaises... Son désir d'ailleurs était là-bas, au village, désir d'un corps de femme sous le voile, le regard qui vous accroche au passage de ces femmes belles et chaudes du pays... J'avais l'impression que nous étions nous, Françaises, quelque chose d'étranger...

Je ne prétends pas que nous, les femmes, nous soyons toujours très claires. Il est des modes que nous acceptons... Le désir de séduire aussi, je l'assume, mais ce n'est pas le propre des Françaises, c'est que, pas une fois, vous n'abordez les causes sociales de la misère sexuelle, les relations hommes-femmes, la violence de nos rapports, violence dont nous sommes les victimes aussi bien que vous d'ailleurs et puisque le camarade qui écrit le texte touche, de par sa fonction, aux problèmes de l'inconscient, puisqu'il accepte de l'argent pour faire un certain travail qui n'est pas un simple travail de traduction, qu'il ait le courage d'envisager, ou s'il ne sait pas s'informer sur la totalité des facteurs qui peuvent perturber notre sexualité. Les symptômes sont une chose troublante parfois, on a envie d'interpréter vite, mais les causes remontent souvent très loin dans l'histoire et la conscience des individus... Alors, les Françaises aux seins nus sur les plages !... Tu es malhonnête, camarade, à moins que tu n'aies toi, comme nous tous, quelques sérieux problèmes...

Par ailleurs, j'ai eu connaissance d'une interview, faite par des femmes pour *Sans Frontière* auprès de femmes immigrées. Elles y parlent aussi de leur misère sexuelle, et il semble y avoir dans cette entrevue de quoi organiser de nombreux débats qui rempliraient plus utilement vos colonnes, mais je n'ai pas encore eu le plaisir de la lire dans le journal.

Ma lettre ne dit pas tout ce que j'aurais pu dire, j'ai la prétention de croire que « la censure » à *S.F.* n'est pas si

sansfrontière

Administration - rédaction : 35 rue Stephenson
75018 Paris. Tél. : 606 15 68.
Rédaction régionale Midi : Marseille
4 bis, Jean Trinquet. Tél. (91) 91 42 20.
Directeur de publication : Khali Hamoud.
Commission paritaire n° 61715.
CCP n° 420900 F Paris.
Diffusion : N.M.P.P.
Imprimerie Voltaire Roto, 93 Montreuil.

épaisse et qu'elle sera peut-être publiée. Après tout, elle tiendra moins de place que la photo accrocheuse et complaisante que vous avez laissée passer. Je reste à l'entière disposition des auteurs de l'article pour tout débat ou réponse ultérieure.

Denise (Montpellier)

Raison d'être

Aujourd'hui, brusquement
J'ai fermé la porte
Au nez de mon passé
Et de tout ce qu'était hier pour moi.
Pourtant un goût amer reste encore,
Au plus profond de moi-même
Un air qui me revient sans cesse.
Et cette amertume cachée au fond de moi

L'avenir est là prometteur.
Mais que me réserve-t-il ?
Sera-t-il clément envers moi
Ou plutôt impitoyable.
Ce soir, je me sens assez forte
Et j'accepte ma défaite
Une nouvelle fois
Je continue en poursuivant ce long chemin

Qui est encore là devant moi
Mais je veux vivre et vivre encore.
Attendre ce bonheur que j'attends
depuis toujours
Aimer et être aimé jusqu'à la fin de mon existence
Mais je veux vivre et vivre heureuse d'être

Connaître cet amour auquel je tends
Merveilleuse chose qui soit au monde.
Telle est ma raison d'être !...

Fatiha Ayadi

Identité libérée

Bonjour,

Enfin un journal où les immigrés s'expriment directement ! Et pas à travers des associations françaises de solidarité ou des associations ou appareils militants immigrés (qui l'ont bien sûr toujours indispensables), bravo. J'espère qu'à un moment où les journaux intéressants naissent souvent et crévent aussi rapidement, vous allez tenir longtemps. Seule une parole comme la vôtre pourra remettre en cause la rigidité des appareils militants, corriger et affiner les idées que se font les Français sur les immigrés.

A propos d'une lettre de lecteur parue dans un numéro de janvier au sujet de la nationalisation des jeunes Algériens nés en France depuis 1963 : le gouvernement français les considère comme Français depuis leur naissance sans possibilité de choix à la majorité. Le gouver-



Photo DR

nement algérien continue à les considérer comme Algériens contrairement à ce que disent certains commissariats et consulats : ils n'ont pas le choix. Je vous renvoie au numéro de la revue *Immigration* (14 ou 15) sur ce sujet.

Michel ROUGE

Le grand drap noir...

Il y a un grand drap noir, ce soir
En la mémoire d'un enfant.
La porte sera sombre et noire
Et triste encore pendant longtemps.
C'est pour défendre une amitié, qu'il a payé

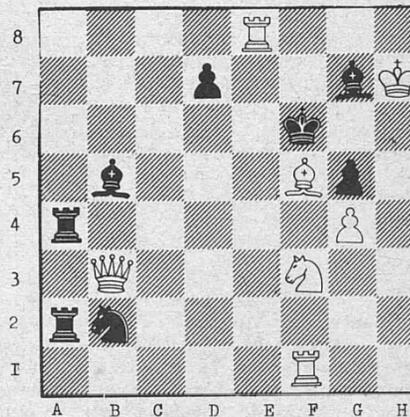
Sa vie, son geste.
Le ciel devrait tous nous châtier
Sommes mauvais, comme la peste.
La France est un très beau pays,
Certainement celui du rêve.
C'est même le plus sale aussi,
Regardez donc pourquoi on crève.
Toute son âme libérée
Qui monte ainsi dans la puissance,
Pourrait nous voir et nous juger
Mais nous donnera sa clémence.

Jean-Luc MESLIERE
(extrait de « Les chatolements nacrés », inédit)

Monsieur,

Ayant découvert le fruit de votre diffusion et étant vexé de voir qu'au pays de Voltaire et Hugo, la petite Lili de Péret est si triste, j'ai l'honneur de solliciter auprès de votre bienveillance la possibilité de pouvoir toucher le public concerné, en lui communiquant mes sentiments à l'égard de notre société. Etant sensible aux problèmes posés par le ra-

Jeux d'échecs



Problème N° 7

Les Blancs jouent et font mat en deux coups. Voici la position des pièces.
Blancs : Rh7, Db3, Te8, Tf1, Ff5, Cf3, g4.
Noirs : Rf6, Ta2, Ta4, Fb5, Fg7, Cb2, d7, g5.

Solution du problème n° 6 : Dd2.

cisme, il m'est venu à l'esprit une vague d'impressions par le biais de la littérature. Je serai grandement enchanté de pouvoir m'exprimer dans votre revue *Sans Frontière*. Veuillez trouver ci-joint un poème dédié à un jeune Algérien : Farid Zemat, assassiné au cours d'une rixe dans une boîte de nuit marseillaise.

ABONNEMENT SANS FRONTIERE

SOUSCRIPTION A L'ORDRE DE SANS FRONTIERE
35 R. STEPHENSON 75018 PARIS

3 MOIS : 40 F 6 MOIS : 80 F 12 MOIS : 160 F CCP 4209.OOF
ABONNEMENT DE SOUTIEN A PARTIR DE 250 F PARIS
PAR AVION : 320 F

NOM :
CODE POSTAL :
VILLE :

CHEQUE BANCAIRE CCP

JE DESIRE AVOIR UN SPECIMEN
ET J'ENVOIE 3 TIMBRES A 1,30 f
 JE DESIRE ABONNER DEUX AMIS
 JE DESIRE ETRE DIFFUSEUR

SANS FRONTIERE 75018
35, RUE STEPHENSON PARIS

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :

SANS FRONTIERE 75018
35, RUE STEPHENSON PARIS

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :

Les comoriens: rapatriés ou immigrés

Ils forment une communauté de 5 à 10 000 personnes particulièrement concentrée sur quelques arrondissements de Marseille, travaillant essentiellement dans la navigation maritime jusqu'à ces dernières années où ils ont commencé à s'intéresser à l'hôtellerie, la manutention, la mécanique...

Mais qui sont ces Comoriens, d'où viennent-ils, comment vivent-ils ici aujourd'hui, quelles sont leurs craintes, leurs espoirs, quel avenir peuvent-ils espérer en France et dans la région marseillaise ? Comment les connaître mieux ?

Jusqu'au début des années 70, l'essentiel de l'immigration comorienne était orientée vers la navigation (maritime de commerce et notamment les anciennes Messageries Maritimes). Avec la restructuration de la marine marchande en 1971, la vente de plusieurs bateaux des Messageries Maritimes et le licenciement collectif qui s'ensuivit, les Comoriens furent particulièrement touchés et beaucoup saisirent l'occasion qui leur était offerte par leur employeur (Messageries Maritimes) d'un rapatriement avec bagages et les seules indemnités de licenciement. Rappelons pour mémoire qu'à l'époque (1971), les Comoriens étaient des « Français à part entière » comme leurs compatriotes métropolitains, puisque les Comores en tant que T.O.M. faisaient partie intégrante de la République Française, une et indivisible... Alors parler d'un rapatriement...

D'autre part, quelques uns de ces « rapatriés » comoriens étaient proches de la retraite et sont rentrés aux Comores sans aucune garantie de ressources ou pensions autre que la seule indemnité légale de licenciement perçue... Pour ceux qui ont su et pu s'enquérir de leurs droits, les uns ont été amenés à régler le reste des cotisations avant la retraite, les autres, le montant total de toutes les cotisations qui auraient dû être perçues pendant toute la durée de leur contrat de salariés. Après 1971, les Comoriens commencèrent à s'intéresser à d'autres branches d'activité et on les trouve dans l'hôtellerie, la buanderie, la mécanique, la manutention et autres secteurs habituels aux immigrés.

1975 connut un nouvel arrivage de Comoriens qui ont fui la difficile indépendance et le coup d'Etat qui s'ensuivit un mois après la déclaration de celle-ci. Notons que la très grande majorité des Comoriens en France et dans notre région ont opté pour la nationalité française, après l'indépendance et ce, dans l'espoir d'avoir moins de tracasseries policières et administratives que leurs autres frères immigrés et d'avoir plus de chance d'embauche... Erreur : la crise et le chômage les frappent tout autant que les autres immigrés et autres membres de la population et ils ne se sentent nullement en sécurité...

HISTORIQUE DES ILES COMORES

Voici une brève présentation des îles Comores, les « îles de la Lune », comme les appelaient les pirates arabes qui parcouraient l'Océan indien, à la recherche des butins et pour le trafic du bois d'ébène au moyen-âge. Les « Co-

mores » viennent d'« El Kamar » (la lune, en arabe) parce que, dit-on, le clair de lune dans cette région est le plus beau qui soit... Situé à mi-chemin entre l'Afrique de l'est et la côte ouest de Madagascar, à la sortie nord du canal de Mozambique, l'archipel des Comores couvre 2 200 m² (le quart de la Corse) et abrite une population d'origine cafre, arabe, indonésienne, malgache, portugaise et chirazienne, évaluée entre 400 et 500 000 habitants. Il comprend quatre îles principales, la Grande Comore où se trouve la capitale Moroni, Anjouan, Mohéli et Mayotte. L'Islam y est, et de loin, la religion dominante, l'archipel ne compte pas moins de 670 mosquées.

La langue comorienne est une symbiose de swahili et d'arabe. Les richesses locales sont essentiellement agricoles : vanille (deuxième producteur mondial), clous de girofle, poivre, cannelle, coprah et ylang-ylang (pour la parfumerie française). Les eaux qui baignent l'archipel sont très poissonneuses mais cette richesse profite peu aux Comoriens.

Historiquement, la France arriva aux Comores en 1841 (Mayotte) et y resta jusqu'en 1975 (6 juillet), date de la proclamation unilatérale d'indépendance (sauf Mayotte, toujours française). Pendant les 134 ans de « présence » française aux Comores qu'aura faits la France aux Comores en dehors de quelques sociétés coloniales qu'elle a laissé piller les maigres ressources agricoles et ses légions et gendarmerie pour sauvegarder l'ordre colonial ? A la déclaration d'indépendance aux Comores, on trouve la situation suivante :

Un seul « grand » hôpital (Grande Comore) pour 500 000 habitants, avec une annexe à Anjouan, et de surcroît, sous-équipé en personnel qualifié, matériel et médicaments. On comptait quatorze médecins pour l'ensemble de l'archipel dont onze dans la capitale (Moroni).

Rappelons qu'en 1959, 2 000 enfants sont morts en l'espace d'une semaine de « fièvre jaune » par manque de Nivaquine ; février-mars 1975 : près de 1 000 morts de choléra (pas de vaccins).

Un seul lycée (Moroni) avec une annexe à Anjouan ; les premiers bacheliers comoriens sortiront en 1966-67.

Au point de vue alimentaire, les Comoriens dépendent entièrement de l'extérieur pour viandes, riz, sucre, etc. (sauf le coco et les bananes) car la politique coloniale a encouragé et imposé les cultures industrielles d'exportation aux dépens des cultures vivrières. Les produits alimentaires d'importation devenant de plus en plus chers, la très grande majorité des Comoriens n'étant pas des salariés, beaucoup de Comoriens sont sous-alimentés et les Comores ont frôlé souvent la famine...

Il n'y a aucune industrie aux Comores, hormis quelques distilleries artisanales, plantes à parfum (ylang-ylang).

Rappelons qu'à l'arrivée des Français aux Comores en 1841, on comptait quelques rizeries et sucreries à Mayotte, des huileries et des savonneries dans les autres îles. Les Comoriens commerçaient avec leurs voisins riverains de l'Océan indien, et communiquaient de même par boutres (bateaux à voile), île par île.

Tout ça a disparu avec la présence française... Ajoutez à cela, la démographie galopante, la jeunesse de la population, plus de la moitié de la population a moins de quinze ans, le manque de travail, vous comprendrez les difficultés qui se sont posées à l'indépendance et le départ de beaucoup de Comoriens à la recherche d'un boulot à l'extérieur pour vivre et faire vivre leurs familles...

Ali Daoudou



Le retour en force d'un immigré

Fahri a vingt-deux ans. Je l'ai connu à Paris, dans Barbès où il traînait entre deux séjours à Fleury.

Toute sa famille est en France. Immigrés tunisiens, leur exil ne date que de sept ans.

Chassés par la rénovation de la Goutte d'Or qu'ils ont habitée trois ans, ils ont échoué, comme tant d'autres familles immigrées du 18ème et du 20ème, dans une cité de banlieue. Fahri revenait souvent dans le « quartier » où il retrouvait ses copains. Il n'aimait pas la cité ; il n'avait réussi à s'y faire que deux ou trois copains est n'y rentrait que tard le soir, pour dormir.

Si je vous parle de lui, c'est que je l'ai rencontré hier, dans une rue de Tunis :

— T'es en vacances ? lui ai-je demandé.

F : Non, j'ai été expulsé. J'suis tombé pour une bêtise.

— Comment ça s'est passé, l'expulsion ?

F : Ben, ils m'ont donné un papier, comme quoi il fallait que je parte dans la semaine. Ils m'ont piqué ma carte de séjour. J'ai essayé de rester, mais j'en avais marre de me cacher, alors j'suis parti. J'm'en mords les doigts, ma parole.

— Pourquoi, pas content d'être à Tunis ?

F : Si, au début ça fait toujours du bien de rentrer, mais tu sais, on s'emmerde vite ici. Toute la famille est en France, les copains aussi, tout ça.

— Tu habites où ?

F : Chez ma tante.

— Qu'est-ce que tu fais ?

F : Je traîne toute la journée. Je me fais yech (= chier en verlan), les cinés, c'est bidon. C'est la mort.

— Tu cherches pas du boulot ?

F : J'ai pas envie de me faire exploiter. Mon petit cousin, que t'as vu, il a 16 ans, il a bossé chez un menuisier. Tu sais combien il gagnait ?

— Non ?

F : 20 balles.

— Quoi ?

F : 20 balles par semaine, et il bossait plus de 8 heures. Tu te rends compte ? En plus, ici tu peux pas t'amuser : pas de boîte, pas de meufs. Ici, les meufs, elles veulent faire la loi.

— MOi je les trouve très chouettes. Plus libres que dans les autres pays arabes. Elles se défendent bien.

F : Ouais, ouais, c'est ça. Elles sont plus libres que les mecs, ici. Tu leur parles, elles t'envoient sur les roses.

— Et les copains, t'as pas de copains ?

F : Si, mais j'aime pas leur mentalité. Ils essaient toujours de t'avoir. Ils sont pas francs. En plus, c'est des ignorants. On s'entend pas, quoi.

— Ils font des coups ?

F : T'es folle, t'as pas intérêt ici. Si tu tombes, les keufs (flics), ils te massacrent. J'ai un cousin, il s'est fait piquer alors qu'il s'occupait d'une villa. Quand il est sorti, il n'était plus le même. Moi, je préfère me tenir tranquille. Le soir, je préfère ne pas sortir. Il y a des rafles dans le quartier où j'habite (Mellanine, quartier populaire de Tunis, ancien bidonville reconstruit en dur). Quand t'as l'âge de faire l'armée, t'as intérêt à te planquer.

— Comment ça se passe ?

F : Ben les keufs se pointent, ils arrêtent les jeunes. Ils prennent ceux qui les intéressent, quand ils en ont assez, ils relâchent les autres et ceux qu'ils ont pris, ils les renvoient construire des autoroutes, planter des arbres... l'arnaque quoi !

— Qu'est-ce que tu comptes faire maintenant ?

F : Je vais essayer de partir à Rome.

— Tu vas te balader ?

F : Ouais, après j'essaierai de rentrer, sinon j'irai en Hollande ou en Angleterre. On verra bien...

Evidemment, l'expérience de Fahri est plutôt négative. Venu dans de mauvaises conditions et contre sa volonté, il n'est cependant pas arrivé en milieu hostile, et il ne s'est certainement pas senti rejeté comme c'est le cas de tout immigré en France. De plus, ayant quitté la Tunisie à 15 ans, il parle couramment l'Arabe et n'a pas subi la déculturation dont ont souffert ses copains nés en France. Il faudrait donc chercher ailleurs les raisons de son inadaptation. Mais dans un pays où la misère n'a pas le bon goût d'être honteuse, le désespoir d'un jeune immigré qui ne peut certes pas s'offrir l'évasion dans les illusions de bien-être d'une société de consommation, n'en devient que plus insupportable.

Les expériences sont multiples. Certaines, qui concernent la réinsertion d'immigrés d'un certain âge, commerçants ou O.S., ont connu un succès effectif ; d'autres, comme celle de Fahri et de nombreux jeunes, se sont terminées par un nouveau départ vers l'Europe.

Il est par ailleurs remarquable de constater l'immigration d'une catégorie nouvelle de population : celle des femmes, pas toujours étudiantes, qui partent seules tenter leur chance dans l'immigration...

F.L.

SETE: expulsé après une bavure policière

Témoignage:

accueil des étrangers?

Abed Belmaziz est Algérien. Ouvrier du bâtiment, il vit et travaille à Sète depuis 1962. En 1975, il y a donc cinq ans, il fut victime d'une « bavure policière ». Il est aujourd'hui menacé d'expulsion. On est allé chercher le dossier pour le menacer, parce qu'il avait osé porter plainte contre les policiers en 1975.

Dans l'entretien que nous avons eu avec lui, Abed Belmaziz raconte un peu un parcours individuel qui en dit long sur l'état d'esprit des travailleurs immigrés, avec la loi Bonnet, au-dessus de toutes les têtes...

Je suis venu en France en 62, j'ai travaillé à Perpignan, Toulouse et depuis juillet 69 à Sète, toujours dans la même entreprise comme chauffeur.

Le 26 juillet 75, quatre jours avant de partir en Algérie pour mes vacances, j'avais la voiture de mon cousin, en sortant du bungalow où j'habite, sur le chantier, deux hommes en civil m'ont arrêté et demandé les papiers. J'ai ouvert le tableau de bord, je les ai regardés et ils avaient des pistolets, un de chaque côté, je croyais que c'était des bandits (j'avais mon argent pour mes vacances sur moi), j'ai eu peur, j'ai démarré. Ils ont tiré cinq balles, j'en ai reçu une à l'épaule, et une autre au ventre, pas grave. Je suis parti à la police. Là-bas, je criais au secours. Le gardien m'a demandé ce qui se passait. J'ai raconté, les hommes en civil, les pistolets... Quand je suis rentré dans le commissariat, j'ai dit « voilà, c'est eux », il m'a dit : « C'est pas possible, c'est des policiers ». Pourquoi ils m'ont

présenté les pistolets avant la carte ? Je suis pas un criminel ! Un voleur ! On m'a amené à l'hôpital. A 10 heures du soir, ils sont venus avec les types qui m'avaient tiré dessus. Un disait que je l'avais blessé en démarrant, à la jambe, que l'argent que j'avais avec moi, je l'avais volé... L'inspecteur de Sète m'a demandé de ne pas porter plainte. Eux, ils me donnaient des excuses... Mais quelle preuve que j'avais qu'ils m'avaient tiré dessus ? Alors, j'ai déposé plainte.

A la sortie de l'hôpital, j'ai passé un mois en prison à Montpellier. Quand le juge est rentré de vacances, il m'a fait sortir. Je suis passé trois fois en procès. Les policiers ont été condamnés à un mois de prison avec sursis et à mille francs d'amende. Ils devaient me donner trois millions de dommages et intérêts, mais je sais pas ce qui s'est passé, j'ai rien eu. Maintenant, j'ai le refolement. Mon certificat était bon de 69 à 79, j'ai eu le récépissé en octobre 79 bon jusqu'au 13 mars 80 et le 29 février, le refolement. J'ai pris le même avocat. Il y a un comité de soutien avec les partis politiques, les syndicats, les associations, des personnalités ; ils ont envoyé des lettres à la préfecture. J'ai un sursis écrit depuis le 12 mars. Pour le moment, on est là, le danger est là. A la préfecture de Montpellier, ils disent que c'est Perpignan qui veut m'expulser parce qu'en 68, j'ai eu un accident de voiture léger avec une voiture arrêtée. J'avais laissé mon nom et mon adresse, mais le papier est parti. La police

PREFECTURE DE L'HERAULT. REPUBLIQUE FRANCAISE
SERVICE DES ETRANGERS Montpellier, le 22 FEVRIER 1980
N° 14/80

REFOULEMENT
(application de la circulaire ministérielle n° 6949 du 31.01.1969)

Monsieur BELMAAZIZ Abed
né le 27 NOVEMBRE 1943
à MEDITOUNA (Algérie)
de nationalité algérienne
demeurant à SETE, 63, Quai de Bosc
objet de la décision préfectorale de refolement en date de ce jour est mis en demeure de quitter le territoire français dans un délai de 8 jours à compter de la notification de cette décision

MOTIFS :
- N'est pas autorisé à résider en France
Il a déclaré se rendre à MEDITOUNA "Algérie".
Notifié à SETE, le 29 FEV. 1980
Le présent bulletin lui tiendra lieu d'autorisation de séjour jusqu'à la date fixée pour son départ.

POUR LE LE Préfet,
LE SECRETAIRE GENERAL,
Exemplaire à remettre à l'intéressé.

m'a convoqué, j'ai payé une amende, les réparations et on m'a retiré le permis pendant six mois. Depuis, il y a eu deux amnisties en 69 et 74. En plus, ma carte, ils l'ont faite en 69, ils auraient pu m'expulser à ce moment-là.

Le patron, au début, il voulait pas me garder sans papiers ; avec le sursis, il me garde. Je veux rester en France, ma femme est morte en septembre 79, j'ai pris ma petite fille de cinq ans avec moi. Si j'avais pas cette fille et si je ne peux pas rester en France, je pars travailler dans les pays du Golfe, au Koweït... On est habitué ici, c'est difficile

pour nous de travailler en Algérie, il y en a qui rentrent là-bas, au bout de deux mois, ils reviennent ici, c'est comme ça, je sais pas pourquoi. Si je dois rentrer en Algérie, je veux aller là-bas comme je suis venu en France en 62, si je retourne comme ça avec le refolement comme il y a pas de motif, ils me mettront en prison, pour l'enquête. Ils croient que je suis un voleur ou quoi... si je fais de la prison en Algérie, je pourrais pas travailler dans l'administration.

Propos recueillis par M.A.C.

Pour l'autorisation de travailler, allez à la Préfecture de Police ; ... mais oui, à partir de 8h30, viens donc Leila !... La vie s'annonce belle ! Un employeur trouvé ; tu es une A.D.T. (1). Nous voilà à la Préfecture : mais non, ce n'est pas ici ! C'est dans votre arrondissement ! Vous aurez là une convocation ! Alors, vous reviendrez ! Vite, vite, dans le métro. Courons au poste de police de notre arrondissement. Une grille... un drapeau. Ce doit bien être là ! « Accueil des étrangers »... Celas'annonce bien. Grimpons les escaliers. Attendez, dit une voix. Tout autour de la salle, vingt à trente personnes « non françaises » assurément. Ages divers, nationalités diverses... Des condamnés à mort, du moins, on le dirait ! Que se passe-t-il donc ? Attendez, répète le gardien sur la droite. Voici un numéro : « 247 ».

« Ça n'a pas l'air très gai », n'est-ce pas Leila ! Deux personnes s'écartent pour nous faire une place ! « 210 », dit une voix tranchante. Tel bureau, à droite ! « 211 ! » attendez là ! « 212 ! » convocation pour... « 215 ! » qu'est-ce

que vous venez faire ici ! C'est pas vrai ! Vous avez un bureau à côté de chez vous ! Vous ne savez pas lire ! « Eh non ! Madame ! Il ne sait pas lire ! ». « Ce n'est pas possible ce qu'on est aimable ici ! », dis-je d'une voix assez forte pour être entendue de celle qui ACCUEILLE les étrangers ! Mais elle a trop l'habitude : les yeux sur sa feuille... On ne voit même pas son regard, pas un sourire n'effleure ses lèvres ! Femme-robot d'administration ! « J'aurais pas pu rester si j'avais été seule ! », me murmure Leila ! 247 ! Leila donne ses papiers et l'attestation de l'employeur : « C'est un cas d'A.D.T. ! Ma voix « française » et mes « références » lui ont fait lever les yeux et changer de ton ! « Je suis vraiment désolée ! Je ne peux pas lui donner de convocation avant le 6 mai à 11h30 à la Préfecture de Police ». C'était le 4 mars 1980 !

(1) Admission directe au travail : pour les jeunes immigrés scolarisés en France et qui, à seize ans, peuvent bénéficier de la possibilité d'avoir des papiers de salariés.

Simone Goutte d'Or

Métro, boulot, dodo!

Depuis le lundi 24 mars 80, les travailleurs immigrés du métro sont en grève, reconductible toutes les vingt-quatre heures. Une assemblée générale réunit les travailleurs de la nuit tous les jours, travailleurs qu'on voit passer d'habitude dans les couloirs du métro, un balai à la main.

Ils sont revenus dans les stations de métro « en civil », pour essayer d'expliquer leurs luttes. Les passants sont un peu étonnés de voir un immigré ou deux en train de distribuer un tract. Peu de paroles échangées : le passant est interpellé par ce tract tendu d'une main maladroite. Pas un sourire. Les usagers du métro sont toujours aussi pressés. Le travailleur immigré en grève est là, debout, pour témoigner, pour expliquer pourquoi ils ne veulent plus ramasser les « poubelles du métro parisien », pourquoi ils sont en grève. Ils expliquent que les travailleurs du métro sont soumis à deux patrons : d'abord, celui de leur entreprise qui bloque toutes les revendications depuis plusieurs mois. En effet, la R.A.T.P. n'assure pas elle-même le nettoyage de ses

stations, elle fait appel à des sociétés privées.

La R.A.T.P. fonctionne comme un deuxième patron, et elle se vante de serrer les prix au maximum. De ce fait, les travailleurs sont payés bien au-dessous du S.M.I.C. Les patrons des entreprises de nettoyage refusent de reconnaître leur responsabilité en accusant la direction de la R.A.T.P. et le pouvoir de tout bloquer.

La direction de la Régie, pour sa part, dit ne pas être concernée par le conflit et refuse d'ouvrir les négociations. Elle menace même de faire appel à d'autres sociétés...

A l'heure où nous bouclons, la grève continue contre les « nouveaux négriers », car, comme le rappelle justement l'article du Monde, en date du 3 avril 80 : « Elles (les équipes) doivent balayer 70 kilomètres de quai, les cinquante mille places assises autant que le Parc des Princes... Tout cela pendant six jours de suite, dimanches et fêtes compris... A ces conditions de travail d'un autre âge... ».

M.A.



Photo Bratim

A. Lévy: «nous sommes en présence d'un racisme d'Etat»

(M.R.A.P.)

Cela rappelle de mauvais souvenirs

Les 22 et 23 mars, à la Bourse du Travail, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, a tenu son congrès national afin de faire le point sur le travail de plusieurs mois et d'établir sa politique à venir. Ce fut une rencontre d'importance pour les représentants des différents comités locaux qui étaient venus nombreux de toute la France. Plusieurs commissions ont fonctionné (Afrique australe, immigration, commission juridique, commission DOM-TOM « Amérique » et les étudiants étrangers en France). Divers débats du fonctionnement interne du M.R.A.P. ont été abordés. Plusieurs actions de lutte contre le racisme ont été mises en avant, telle une exposition-vente de lithographie et de peinture (voir agenda). Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P., donne au cours de l'entretien qui suit, son point de vue après la tenue de ce congrès.

— S.F. : Pouvez-vous faire un bilan de la campagne étoile verte. Elle a eu le mérite d'attirer l'attention de l'opinion publique, mais elle n'était pas facilement reproductible. Les gens n'ont pas pu reprendre l'idée et la reproduire.

— Albert Lévy : Sur le moment, on a frappé un coup fort, ce fut une opération « coup de poing » réussie en une semaine, 50 000 auto-collants furent distribués, nos comités locaux parisiens ont repris cette étoile dans des opérations populaires (dans le métro). Ce fut une formule originale pour répondre à une situation, elle a permis d'attirer l'attention publique sur le problème des injustices que subissent les travailleurs immigrés. L'étoile verte fut une action qui a été menée aussi bien individuellement que collectivement. Beaucoup de gens ont réagi face au contrôle de la police dans le métro ; par exemple, ces deux jeunes étudiantes de Jussieu qui se sont interposées contre le contrôle d'un jeune immigré. Elles ont été amenées au poste de police et ont porté plainte. On ne peut pas considérer que cette campagne a résolu cette question, mais elle alerte l'opinion. Cette campagne doit continuer, on envisage de lui donner des prolongements ; on est en train de réfléchir à une manifestation spectaculaire.

— S.F. : La loi Bonnet est votée, la loi Stoléro est en attente ; pouvez-vous nous rappeler votre position sur la nouvelle orientation des pouvoirs publics à la suite de ce congrès ?

— A.L. : Nous avons fait une analyse de la situation qui nous a amenés à affirmer que nous sommes en présence d'un racisme d'Etat ; nous ne le faisons pas dans un esprit d'opposition ou de partisan. Le racisme d'Etat, pour nous, se divise en plusieurs aspects : le premier se situe sur le plan idéologique, d'innombrables discours officiels et officieux. Un exemple parmi tant d'autres : des affiches du Front national de Jean-Marie Le Pen affirmaient qu'« un million et demi de chômeurs, c'est un million et demi d'immigrés de trop. La France et le Français d'abord ». Le comité local de Nantes du M.R.A.P. porte plainte, à la suite de cela, Jean-Marie Le Pen a été inculpé de provocation à la discrimination raciale par un juge d'instruction de Paris. Le M.R.A.P. est intervenu en fonction de la loi du 1er juillet 72 contre le racisme.

Le second se situe sur le plan de la législation : l'Etat a entamé un processus légal de persécution contre les travailleurs immigrés et les étudiants par une série de textes et de pratiques (policières administratives). Les groupes racistes que l'Etat devrait poursuivre ne sont jamais retrouvés, leurs crimes restent impunis, il y a une responsabilité de l'Etat, il y a une entreprise à laquelle nous nous heurtons qui est grave.

Cela nous rappelle de mauvais souvenirs. Sous l'occupation, il y avait une brigade spécialisée qui avait pour tâche de découvrir les Juifs en situation irrégulière. La presse a mis en parallèle le fichage des immigrés à celui des Juifs qui fut pratiqué sous l'occupation. Ce qui explique pour nous, au M.R.A.P., le choix de l'étoile verte en rapport à l'étoile jaune ainsi que le numerus clausus qui est pratiqué dans les universités actuellement qui frappe les étudiants étrangers rappelle étrangement celui qui fut pratiqué pour les Juifs sous l'occupation.

— S.F. : Le racisme augmente, la F.A.S.T.I. a déclaré dans son congrès qu'elle était prête à faire des actions illégales pour protéger les refoulés et les expulsés : est-ce que le M.R.A.P. compte développer ce type d'action et comment ?

— A.L. : Il y a une lutte globale qui doit être menée contre les textes, contre les rafles dans le métro, il y a des cas individuels à résoudre. Beaucoup de gens sont victimes de l'arbitraire et de l'injustice, nous avons l'initiative d'appeler les gens à aider les immigrés sur le plan individuel... L'illégalité commence très vite puisque dans la loi Bonnet qui part de l'ordonnance de 45, il y a l'article 21 qui punit d'une forte amende « tout individu qui par aide directe ou indirecte aura facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger »... Nous le violons quotidiennement. Beaucoup de Français sont décidés à lutter face aux persécutions que subissent les travailleurs immigrés.

Un cloisonnement dangereux

— S.F. : Après la loi Bonnet et le projet de loi Stoléro, il y a le projet de la loi d'Ornano qui semble viser principalement les immigrés, surtout après la longue lutte des foyers Sonacotra, qu'en pensez-vous ?

— A.L. : Le M.R.A.P. s'intéresse à tous les actes de discrimination qui visent le sexisme, l'homosexualité, les handicapés et les jeunes. Le projet d'Ornano crée explicitement des catégories particulières ; les travailleurs immigrés, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés. Ce cloisonnement nous paraît dangereux toutes ces catégories sont traitées en tutelle dans les foyers conçus par cette loi et, de notre point de vue, j'ai le sentiment qu'en grande partie, c'est pour viser les immigrés que ce projet est conçu. On a essayé de généraliser le problème. Les autres catégories ont des problèmes et ont besoin d'une aide, on met les immigrés dans le même cas. Le débat qui a eu lieu dans le congrès était de savoir si le M.R.A.P. devait s'engager à défendre « tout le monde ». On a décidé d'approfondir ce problème ; étudier les mécanismes de ce qu'il y a de différent, nous préparons un colloque ou un séminaire afin de nous permettre d'étudier ce qu'il y a

de commun et de différent dans ce type de situation. Le M.R.A.P. participe à une action commune avec les associations qui luttent contre la loi d'Ornano.

— S.F. : Quelle est l'analyse du M.R.A.P. face au mouvement des étudiants qui se développe en France en soutien aux étudiants étrangers ?

— A.L. : Le M.R.A.P. a déjà, par le passé, fait un recours au Conseil d'Etat pour annuler le décret de 77 qui visait les étudiants étrangers, nous attendons l'arrêt du Conseil d'Etat. A supposer qu'il soit supprimé, il y a eu des décrets plus durs, celui de décembre 79 qui va plus loin (la lettre de M. Imbert n'explique que comment mettre en pratique cette loi). A supposer que la loi Bonnet soit supprimée, il y aura un autre décret qui ira plus loin. Le G.I.S.T.I. a l'intention de faire un recours, il restera un ou deux à l'appliquer, c'est une méthode qui fait fi de la nature même du droit et de démocratie. Ce qui est craint, c'est que l'Etat gouverne par décrets qui ont le même objet que les lois. C'est une technique du non-droit. C'est une façon arbitraire de gouverner.

Hier les juifs aujourd'hui les arabes

— S.F. : Pouvez-vous dire quelques mots sur le congrès du M.R.A.P. ?

— A.L. : On peut considérer que le racisme est un phénomène qui fait partie intégrante de la France. Le M.R.A.P. est aussi un phénomène de la société française. Il s'est développé considérablement par rapport au racisme. C'est parce qu'il y a un besoin, le nombre de comités locaux ont triplé, nous avons un nombre influents d'adhérents, de jeunes. Une nouvelle résistance est en train de naître. C'est l'expérience du passé qui joue un rôle important : les gens sont hantés par les persécutions qui se sont passées autrefois (holocauste). Cette résistance prend un caractère plus massif ; d'emblée, les gens ne veulent plus que cela se renouvelle : hier, les Juifs, aujourd'hui, les Arabes. Il y a des résonances et des ressemblances dans les faits que nous combattons. Ce congrès, nous le considérons positif, significatif de la situation en France, d'un reflet de la prise de conscience qui existe en Fran-

ce ; Angers, ce fut une très belle illustration, le congrès du M.R.A.P. en est une autre. A notre congrès, nous avons attiré l'attention sur la place des immigrés dans la société française en soulignant que 67% des travailleurs immigrés ont plus de dix années de présence en France bien que l'immigration soit arrêtée depuis 74. Tous les immigrés vivent plus de six ans en France, c'est un phénomène nouveau. Les immigrés sont devenus partie intégrante de la société française sans qu'il y ait assimilation (comme d'autres immigrations dans le passé). Les immigrés doivent avoir une part plus grande dans la vie sociale (culturelle, associative). Ils sont partie prenante ; leurs expressions ne doivent pas rester dans un ghetto, telle que l'émission

Mosaïque le dimanche matin. Les seuls films étrangers qu'on nous montre, sont des films commerciaux, il n'y a pratiquement jamais de films représentant les quatre millions d'immigrés. Le festival du cinéma anti-raciste qui s'est déroulé à Amiens (cf. S.F. n° 9 et 10) fut pour nous une découverte du cinéma du tiers-monde. Je suis sûr que si on utilisait ce moyen pour d'autres cultures, les opinions françaises seraient intéressées, il y a toute une orientation que nous voulons développer qui permettra de faire apparaître cette diversité de cultures des différentes composantes de la société française. C'est une arme efficace de lutte contre le racisme.

Propos recueillis par Mohamed NEMMICHÉ

La colère de la FASTI

Les associations autonomes des travailleurs immigrés sont réprimées. On le sait, le droit d'association est considéré comme quasiment illégal. Aujourd'hui, ce sont les associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (A.S.T.I.) qui sont directement visées. Malgré des moyens très limités, ces associations mènent des actions culturelles et de formation extrêmement enrichissantes dont le seul objectif est de permettre aux travailleurs immigrés de mieux s'organiser et de prendre eux-mêmes leurs problèmes en main.

Des cycles de formation sur la vie associative, la situation actuelle de l'immigration vue à la fois du pays d'accueil et des pays d'origine et des stages « langues et cultures » sont régulièrement organisés. Le contenu de ces sessions est fixé par les associations du quartier qui partent des besoins locaux. Il s'agit de faire un lien avec tous les problèmes généraux de l'immigration et la vie concrète quotidienne des catégories de populations concernées. Lors de leur 7^e congrès national, qui s'est tenu à Lyon les 10 et 11 novembre, les A.S.T.I. ont de nouveau réaffirmé avec force leur volonté de se battre pour l'égalité des droits entre travailleurs immigrés et français et la disparition de toutes les pratiques discriminatoires au niveau du travail, du logement, de la culture et de la santé. Elles réclament les droits au séjour sans res-

triction, le droit d'association et les droits politiques (éligibilité et droit de vote) en rappelant que ces droits sont réalisés dans certains pays européens. Face à la situation nouvelle de l'immigration imposée par les lois Bonnet-Stoléro, les A.S.T.I. estiment que la solidarité doit prendre de nouvelles formes allant jusqu'à des actions contre les lois racistes. Ces lois sont contraires aux droits de l'homme et entretiennent l'inégalité français-immigrés.

De ce fait, les A.S.T.I. dans la motion de synthèse de leur congrès, soulignent avec force que désormais, elles encourageront : l'hébergement d'immigrés que la nouvelle législation mettrait en situation irrégulière ou toutes autres actions de solidarité même si elles prennent une forme de désobéissance civile. Ce combat, les A.S.T.I. entendent le mener avec les organisations démocratiques que seront données et se donneront les travailleurs immigrés, et souhaitent des actions communes avec toutes les forces qui se sentent concernées par la lutte des travailleurs immigrés. Ces décisions ne semblent guère être appréciées par le F.A.S. qui finance des actions de la F.A.S.T.I. Il a décidé de refuser à la Fédération le versement de la provision à valoir sur la subvention pour l'année 80. C'est une décision politique émanant du secrétariat d'Etat de Stoléro.

S E

Vive les étudiants mon frère ! (air connu)



Photo : A. Brahim

GRENOBLE: Le moment est-il venu?

A Grenoble, depuis le 20 mars, 48 étudiants étrangers ont entamé une grève de la faim, afin de protester contre le décret Imbert du 31 décembre 1979 (qui institue un examen de français obligatoire pour les étudiants étrangers), décret faisant partie de la loi Bonnet qui vise à restreindre le nombre d'étudiants étrangers en France.

Aujourd'hui, après le sommeil plus ou moins justifié des travailleurs immigrés, on assiste au réveil des étudiants immigrés qui luttent pour la défense de leurs droits ! Phénomène assez curieux : lorsque les travailleurs se révoltent, les étudiants dorment, et réciproquement. Pourtant, il y a déjà plusieurs années, que les travailleurs immigrés utilisent eux aussi comme arme de la grève de la faim, pour lutter contre les circulaires constituant une discrimination raciste à leur égard (circulaires Marcellin-Fontanet). Mais, à cette époque là, les étudiants ne se sont pas sentis concernés. Et pourtant, ces deux circulaires n'ont-elles pas préparé le terrain à celles contre lesquelles les étudiants semblent lutter

aujourd'hui (circulaires Stoleru-Bonnet) ? Toutes ces lois n'ont-elles pas comme caractéristique commune le fait qu'elles portent atteinte à l'étranger, qu'il soit travailleur ou étudiant ? Le moment n'est-il pas venu que les uns et les autres se rencontrent, et posent les problèmes ensemble ? L'unité des travailleurs et étudiants étrangers, avec le soutien des Français, ne peut-elle pas être une force qui serait capable de renverser la situation politico-syndicale en France ?

Que veulent les étudiants étrangers ? Faire leurs études « en paix », et être considéré comme des étudiants « tout court ».

Que veulent les travailleurs immigrés ? Travailler en paix, et être considérés comme des travailleurs « tout court ».

Si l'on a encore quelques difficultés à imaginer les travailleurs immigrés allant sur les campus pour tenter l'unité avec les étudiants, il n'en est pas de même pour les étudiants qui désirent faire cette démarche vis à vis des travailleurs.

Mais les étudiants veulent-ils ou sont-ils en mesure d'aller vers

les travailleurs ?

J'ai bien peur que non. Il suffit d'aller dans le quartier arabe et de demander aux travailleurs s'ils ont connaissance de la grève des étudiants étrangers et des motifs de cette grève, pour se rendre compte qu'aucune information dans aucune langue que ce soit n'a été adressée aux travailleurs immigrés. Il en est de même en ce qui concerne le choix des manifestations, un mardi et un mercredi à 14 heures, qui laisse penser que le comité de grève ne s'est pas soucié d'un éventuel élargissement du mouvement aux travailleurs qui sont tout autant concernés par les circulaires Stoleru-Bonnet.

Aujourd'hui, je crois comprendre pourquoi dans les années 70-73, les étudiants arabes, lorsqu'ils ont rejoint les mouvements des travailleurs, ont tout simplement abandonné leurs études, et ne sont plus jamais retournés dans leurs facs.

Mais il faut croire que le complexe de supériorité des étudiants étrangers sur les travailleurs n'est toujours pas complètement dépassé.

HAMOUDI

MARSEILLE:

Elargir le mouvement

Le 26.02.80 une procédure d'expulsion est engagée contre un étudiant marocain Wadih Miloud, c'est la 2ème engagée contre cet étudiant.

Une première fois, le 13.08.79, un mois après qu'il ait déposé les pièces nécessaires au renouvellement de son titre de séjour, Wadih Miloud se voit notifier une décision de refus de séjour prise par le préfet de police des Bouches du Rhône le 10.07.79, et lui donnant 8 jours pour quitter le territoire français. Aucun motif officiel n'est donné. Cependant on lui laissera entendre verbalement, au service des étrangers, qu'on lui reproche sa participation à l'occupation du CROUS en novembre 78.

Wadih Miloud est inscrit en dernière année de maîtrise de mécanique, il vit maritalement avec une française, ils ont une petite fille de 2 ans et sa femme est enceinte de 6 mois. En fait ils attendent depuis un an l'autorisation préfectorale de mariage.

Wadih fait appel devant le Tribunal administratif qui, le 20 septembre 79 reconnaît son droit de séjour, et deux mois plus tard le préfet annule lui-même sa décision. L'étudiant obtient alors à nouveau un récipissé de carte de séjour.

Or, le 26.02.80., en pleine période d'examen, Wadih est informé qu'une nouvelle procédure d'expulsion est engagée contre lui et que la commission d'expulsion siègera le 25.03.80. Motif invoqué : trouble à l'ordre public. Cette procédure d'expulsion n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans la vaste offensive du gouvernement contre les étudiants étrangers.

Dans le cas de Wadih, la préfecture ne peut lui reprocher autre chose que sa participation en tant que militant et ancien

responsable de l'UNEM à la lutte des étudiants marocains afin d'obtenir une solution au problème de logement en novembre 78. Cette lutte menée par une centaine d'étudiants est soutenue par l'ensemble des forces démocratiques et humanitaires. Elle s'est traduite par des délégations au CROUS, au rectorat pour aboutir à une occupation pacifique des locaux du CROUS pendant 4 jours.

De quel trouble et de quel ordre public s'agit-il alors ? A moins qu'un transport d'affiche de l'UNEM destiné aux panneaux d'affichage de la Cité universitaire de Saint Charles le 1er mai 76 ne soit en lui-même un trouble à l'ordre public.

Comme dans de nombreuses villes, aussitôt la circulaire Bonnet connue, divulguée un comité de défense des étudiants étrangers est constitué à Marseille dans le but de lutter contre cette circulaire.

Dans le cas de Wadih à Marseille dès la connaissance de cette procédure d'expulsion, le C.D.E.E. a pris contact avec les organisations démocratiques, des députés, conseillers généraux. Des pétitions circulent et des journées d'action sont menées dans toutes les facultés. Le 25 mars il y a eut une grève générale et une manifestation.

Une réunion est prévue pour le mardi 22 avril (à 12h30 salle 4 fac Saint Charles) pour élargir le mouvement et chercher de nouvelles formes d'action.

Cependant il est à craindre que la préfecture ne profite de la période de vacances pour expulser Wadih Miloud, à moins qu'in ne laisse la situation en suspens : Wadih sans papiers, donc à la merci du moindre contrôle de la police.

Lettre des étudiants en grève

Depuis lundi 24 mars, le campus de Grenoble est en effervescence pour soutenir les 48 étudiants qui ont entamé une grève de la faim. Ils protestent contre l'instauration d'un examen de français qu'ont eu à subir 218 étudiants étrangers de Grenoble, organisé par le ministère des universités et de l'intérieur par l'intermédiaire du rectorat. L'action a conduit au boycott de cet examen par 200 étudiants, à l'appel de la grève générale sur le campus, ainsi qu'à une manifestation qui a rassemblé 10.000 étudiants, soutenus par leur professeurs, des organisations syndicales et politiques. Ces moyens d'action n'ont pour fin première que l'annulation de cet examen national.

Cet examen s'inscrit dans la politique gouvernementale dont

sont victimes les étrangers, travailleurs et étudiants (mesure Stoleru pour les travailleurs, mesure Bonnet et Imbert pour les étudiants) la circulaire Bonnet résume bien l'esprit de toutes ces mesures : il est « d'aboutir à une diminution du nombre des étudiants étrangers » voulant s'inscrire en premier cycle... et « d'améliorer la qualité du recrutement »... Pour ce faire, cette circulaire impose à l'étudiant étranger d'avoir à son arrivée en France un minimum de ressources, d'un montant au moins égal au montant des bourses françaises (10 000 F) et d'autres formalités rigoureuses qui rendent difficiles et plus précaires l'obtention de la carte de séjour. De plus le décret du 31/12/79 (Imbert) instaure une commission nationale, qui se substituant aux autorités univer-

sitaires sélectionne et répartit les étudiants étrangers dans les différentes universités. Elle soumet en outre à un examen de français au niveau national certains étudiants selon les critères restés indéfinis : sur les 218 étudiants qui ont eu à le passer à Grenoble, certains avaient déjà obtenu un diplôme universitaire et voulaient changer de filières, ou passer à un cycle supérieur.

Le mouvement né à Grenoble se donne pour tâche de faire abroger ces mesures discriminatoires, en particulier d'annuler l'examen et de demander la libre inscription des étudiants de la faculté de leur choix, et cherche pour cela le soutien de toutes les organisations « étrangères » et françaises d'étudiants et de travailleurs.

Des étudiants en grève de Grenoble



Photo : A. Brahim

Bassens : garde à vue d'enfants



Bassens, on s'en souvient, c'est cette cité des quartiers nord de Marseille, où habitent des familles arabes et gitanes, et où un mariage célébré en plein air l'été dernier avait été brutalement interrompu par la police.

Depuis, et sûrement en raison du bruit et de réactions diverses, la police s'est faite relativement discrète. La semaine dernière, elle a eu l'occasion d'intervenir avec, cette fois-ci, le prétexte qui manquait à l'expédition de juillet dernier : un vol collectif.

Tout commence le dimanche 30 mars lorsqu'un incendie se déclenche dans un entrepôt situé dans la zone industrielle La Delorme, qui jouxte Bassens. L'entrepôt appartient à une société privée qui emploie douze employés et qui est chargée par les services des douanes marseillais de garder tout ce qui est saisi sur les quais du port, marchandises de tous genres et en grandes quantités, et c'est sûrement cela qui explique la violence de l'incendie, soulignée à la une des trois journaux marseillais du lundi 31 mars.

Ce même jour, et tout au long de la journée, des groupes de gosses de Bassens, mais aussi de La Visitation, cité proche, viennent sur les lieux fouiller dans le tas de marchandises à moitié brûlées, et que les pompiers avaient jetées sur le trottoir (donc sur la voie publique) la veille. Les gosses récupèrent quelques marchandises qu'ils estiment encore valables et qu'ils ramènent dans leurs cités respectives.

À 20 heures, d'autres jeunes viennent sur les lieux et forcent le grillage de l'entrepôt. Dans la

cour, d'autres marchandises éparpillées par le feu sont là, jetées par les pompiers lors de l'incendie en dehors de l'entrepôt, mais cette fois-ci dans l'enceinte privée de la société. Les trois gardiens de service font appel à la police car « menacés de mort » disent-ils. Menacés donc de la part, selon un témoin français, de gosses qui ont en majorité de 13 à 14 ans !

Quatre fourgons de police arrivent, bloquent la rue des deux côtés et on assiste alors à une scène inédite : sur le trottoir même, une garde à vue de plus de quarante personnes et qui va durer une heure. Les adolescents qui essaient de fuir se retrouvent avec des menottes, les mains derrière le dos. Face au grand nombre de « badauds », en fait les parents des jeunes, des renforts de police arrivent et on veut embarquer tout le monde. Les familles insistent et on finit par relâcher tous les mineurs de moins de 13 ans. Les autres, une quarantaine (dix adultes et trente jeunes) sont amenés à l'Evêché, commissariat central de Marseille. Un capitaine de gendarmerie, qui dirige l'opération signale aux familles que les adolescents ne seront relâchés qu'en présence de leurs parents.

Ce sont donc vingt personnes qui vont se retrouver à l'Evêché à attendre la libération de leurs enfants, libération qui ne se fera qu'à partir de minuit. Bilan de l'opération du côté policier : quatre adultes inculpés de vol. Encore une coutume, dirait un fameux commissaire de Marseille, que les étrangers n'ont pas laissée aux frontières de la France.

Témoignage de C.B.

Grenoble: grève et occupation

Les ouvriers des Tanneries de l'Isère (60% d'immigrés) connues pour leur tradition de lutte, occupent depuis 15 jours leur usine, pour demander l'augmentation promise par ma direction et qui n'a jamais été donnée.

La direction refuse d'accorder l'augmentation et menace de déposer son bilan. La majorité des travailleurs sont syndiqués à la C.F.D.T. et ils n'ont trouvé aucun soutien ni popularisation de leurs luttes de la part des centrales syndicales C.F.D.T. et CGT, qui par ailleurs sont très occupées par le mouvement étudiant.

Presse et «Action Directe»

Une affaire ! Quelle affaire ! Celle « d'action directe » ? Non, celle de la presse et ses communiqués officiels. On ne va pas en faire une affaire à Sans Frontière. Le sujet est trop grave pour nous trop important mais on doit en parler. Tout petit confrère que nous sommes et sans avoir d'autres informations que celles publiées dans les journaux il nous est amer de lire dans les colonnes du « Monde » (en date du 4 avril 80) la liste des inculpés dans ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire « d'action directe » avec le nom et la profession de chacun sauf pour Hamami Mohand dont il est dit qu'il est « ressortissant algérien ». Pas d'autre façon de le déterminer. Mais si pour la police cela suffit peut-être, pour nous ressortissant collé à algérien évoque beaucoup de choses, trop de choses qu'on croyait « décelables » par beaucoup d'autres journaux et principalement par des « journaux amis » comme Libération qui reproduit la même liste avec le même « ressortissant » sans aucun commentaire.

Hama mi, fils d'immigré a perdu son père et sa mère pendant la lutte de libération nationale (Algérie), élevé par un oncle, a connu, comme beaucoup d'autres immigrés les centres de corrections. A 16 ans, libre et avec son CAP de soudeur, il découvre le monde du travail. Il travaille plusieurs années comme soudeur dans les entreprises de constructions métalliques, se marie à 19 ans et divorce juste après avoir eu une petite fille. Hamami est aujourd'hui handicapé physique (il boîtit à la suite d'un accident du travail) et de ce fait se retrouve sans emploi et avec une maigre pension. Nous sommes tous ressortissants d'un pays donné, cela va de soi, mais de ressortissants en ressortissants on préfère appeler cela, une nationalité surtout dans la France de Bonnet-Stolérù des années 80.

D.R

Sans Frontière

Lettre des étudiants d'Angers

Lettre des étudiants d'Angers aux grévistes de la faim turcs qui luttent pour les mêmes causes que nous (contre les lois racistes) et notamment les grévistes turcs de Clermont-Ferrand. Un journaliste de « Sans Frontière » est venu nous voir hier et nous aimerions que vous passiez ce message dans votre prochain journal.

Nous suivons avec attention et intérêt votre lutte héroïque. Nous voulons par cette lettre partager vos moments difficiles et vous apporter notre soutien total et inconditionnel. En effet, si nous nous sommes trouvés en grève au même moment, c'est que nous avons les mêmes ennemis, les lois racistes et répressives qui, en fin de compte, visent la même chose : diminuer le nombre des étrangers, améliorer la qualité du recrutement pour mieux les exploiter, que ce soit en France ou dans leur pays d'origine, comme l'étau se resserre de plus en plus sur le peuple français.

Camarades, votre lutte héroïque est un exemple pour tous les exploités et les opprimés qui, avec sacrifice, oseront exprimer publiquement et dire non à la spéculation de la vie humaine et au marchandage de l'immigration. Nous nous reconnaissons pleinement dans votre lutte en vous promettant la continuité de la résistance jusqu'à l'annulation de toutes les lois et textes racistes.

Expulsion à la Goutte d'Or

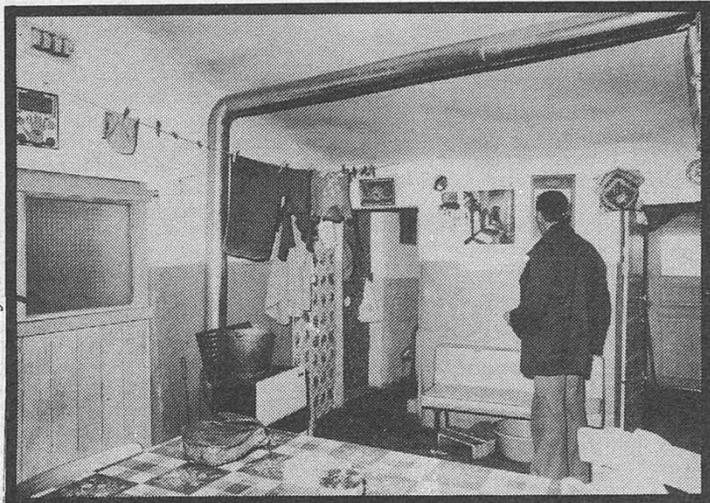


Photo Pierre Gallochay

Samedi 29 mars, 17h30, 9 rue de La Goutte d'Or : treize locataires. Devant l'immeuble, stationnement des cars de police, des camionnettes de la Ville de Paris : sans avertissement préalable (sauf un architecte déjà venu trois semaines avant pour prévenir oralement que l'immeuble étant en péril, la Mairie allait bientôt proposer aux locaux des relogements), l'immeuble est évacué : depuis, les personnes âgées jusqu'à un jeune enfant malade et sorti de son lit, tout le monde est mis sur le trottoir, sans même qu'ils puissent rassembler toutes leurs affaires

(malgré cela, leur appartement est tout de suite fermé par la police et plus personne ne peut rentrer au bout d'un quart d'heure !). Que propose-t-on aux locataires ?

« Trouvez-vous un hôtel pour le week-end. Débrouillez-vous... On verra ça lundi avec la Mairie. On tâchera de vous faire rembourser l'hôtel, mais pour l'instant, allez où vous voulez, nous, on ne veut rien savoir, on ne peut rien faire d'autre que de vous expulser... »

Trouver un hôtel dans le quartier à un prix abordable le samedi soir à 19 heures pour tout le monde, ça n'a rien de facile,

surtout quand on n'a presque pas d'argent sur soi et qu'on parle difficilement français... Quelques associations prévenues à la hâte par des gens passant là par hasard, essaient de s'opposer à cette expulsion brutale. Côté police la seule réponse est : « Nous, on exécute les ordres. Si vous continuez à râler, on vous embarque au commissariat pour outrage à magistrat ». Côté mairie, un unique représentant a été prévenu au dernier moment à son domicile par un coup de téléphone de la police. Lui est beaucoup moins agressif, mais tout aussi impuissant : *« Que voulez-vous que j'y fasse ? La mairie est fermée jusqu'à lundi »*.

Il a donc fallu trouver tout seuls un hôtel, des sandwiches et des vêtements pour ceux qui n'ont ni famille, ni amis capables de les héberger aussi rapidement : il a fallu trouver de l'argent à avancer pour payer le prix des chambres d'hôtel. Tout cela n'a pu être fait que grâce à des habitants ou membres d'associations du quartier : les services officiels ne se sont occupés que de mettre les gens à la rue ! Depuis lundi, les démarches auprès de la mairie restent peu fructueuses : la mairie laisse les gens à l'hôtel, sans leurs affaires, et elle les remboursera. Par la suite, elle affirme qu'elle va proposer des relogements, mais elle ne sait encore ni quand, ni où... !!!

D.R



Savez-vous ce qu'il faut faire, en ce lieu ?

Est-ce qu'il est tôt ou tard pour « Sans Frontière » d'aborder aujourd'hui la très grave question de cet énorme problème que représente la prison pour les immigrés ? Quand crèvera-t-on le voile sur ce monstrueux piège que constitue la présence de 7 000 immigrés détenus dans les prisons de France, soit le cinquième de la population pénale en France ?

L'internement des immigrés, en même temps qu'il prend des proportions importantes, est normalisé, banalisé. Un détenu immigré incarcéré en préventive ou pour condamnation pour délit de droit commun subit un bannissement total du simple fait qu'il est en plus exilé de son milieu d'origine et démuné d'attaches. Ne sont-ils pas les nouveaux galériens, ces milliers d'immigrés qui, des Beaumettes à Marseille à St-Joseph à Lyon, à La Santé à Paris, à Riom, au Puy de Dôme... croupissent à des milliers de kilomètres de chez eux, dans des prisons d'expiation sans droit ni loi, otages d'une société au droit qui n'est pas commun ! On voit, par exemple, que la prospérité australienne est en grande partie due aux 50 000 forçats expédiés de 1788 à 1868, date à laquelle les autres habitants refusèrent de jouer le rôle de dépotier des prisons de leur métropole. La prospérité de la France se réalise-t-elle aujourd'hui à ce prix ?

Car il n'est point besoin de rappeler que l'immigré en France n'est pas émancipé malgré sa qualité de citoyen, il demeure « l'autre », un étranger, ce qui fait qu'un immigré aujourd'hui subit une peine d'emprisonnement pour un motif quelconque n'est pas prêt de voir sa détention prendre fin avec l'exécution de la peine, loin de là. On pourrait dire que là commence pour lui le châtiement ; car les conséquences pratiques sont incalculables, ceci à cause de la dépendance du détenu immigré. Car, en plus de la dépendance judiciaire, l'immigré continue à subir parallèlement la dépendance administrative qui est subordonnée au ministère de l'Intérieur. Cette dépendance est renforcée par un élément nouveau. De plus en plus, les infractions reprochées aux immigrés ne possèdent pas un caractère pénal en tant que tel et sont liées à la situation d'étrangers comme l'infraction à un arrêté d'expulsion ou le défaut de titre de séjour.

Un autre résultat de cette double dépendance : l'augmentation du nombre d'expulsions en milieu carcéral dont la procédure est déclenchée pendant la détention ; ainsi, à une sanction s'en ajoute une autre et la justice du ministère de l'Intérieur vient compléter celle des magistrats.

Des peines exemplaires

L'image est encore répandue, celle qui assimile le délit d'un immigré à un crime de sang. Pourtant la prédominance massive est constituée, d'une part, d'infractions qui résultent de textes législatifs qui sont de plus en plus entachés d'illégalité et qui se traduiraient par l'irrégularité de la situation d'« immigré » face à l'appareil judiciaire. D'autre part, le vol simple, à la tire ou à l'étalage, constitue un autre fléau qui pousse les gros bataillons de jeunes immigrés vers les « prisons » et où commencent pour eux le début de la fin. Ce dernier motif, le vol, est d'ailleurs le stéréotype du délinquant en France et s'explique par la forte proportion de jeunes parmi les détenus, et par l'origine sociale : 90% de prolétaires et sous-prolétaires. Quant à l'exemplarité de la peine, il faut avoir assisté à une audience de flagrants délits et voir comment on distribue copieusement les royautés pour s'en convaincre (voir lettre de Mounir). Trop souvent il arrive que, pour un même délit, un français a des chances d'être relâché sinon de prendre du sursis, tandis qu'un immigré prend un emprisonnement ferme. Ceci résulte à la fois d'un préjugé et de la procédure.

LES PROCEDURES

Le préjugé vient du fait qu'un immigré devant les juges garde sa « nature » d'étranger, et face à des rouages qu'il ne maîtrise pas, se sentira en insécurité. Il est trop fréquent qu'un immigré rentre dans un mutisme complet en face de ses juges. Ce repli sur soi, s'il est motivé en partie par le langage sur lequel il y a beaucoup à dire en matière d'instruction, est renforcé par la certitude (vraie ou fausse) qu'il a, de ne pas être écouté. Surtout quand ça arrive un samedi soir, il est plus facile de mettre

en prison aux arrêts sur la base d'un rapport de police, que de libérer en provisoire. Un prétexte juridique est l'absence de garantie de représentation. Car il y a la sacro-sainte formule des juges : « il risque de se soustraire à la recherche de la vérité ». Ce qui veut dire qu'en sa qualité d'étranger et quel que soit le délit qui lui est reproché, en bénéficiant de la liberté provisoire, il peut profiter de l'« aubaine » pour rentrer dans son pays et empêcher ainsi la vérité d'éclater au grand jour. Le grossier de cette situation traduit le mépris auquel on peut tenir une partie des citoyens vivant normalement dans la société et ne pouvant se résoudre à une solution radicale comme le départ, sans conséquences majeures dans leur vie.

Pour un premier internement donc, la police fait signer et le juge d'instruction entérine. Ce premier internement en préventive influencera de manière décisive sur la suite du procès. Un prévenu qui se présente libre au juge a des chances de conserver sa liberté sinon prend un sursis. L'immigré lui, se présente incarcéré, il a déjà passé un temps de prévention en prison. Donc il a tout pour prendre une peine ferme et au moins égale au temps passé en prévention.

APRES LA CONdamnATION TOUT COMMENCE

Une fois condamné, un immigré doit normalement bénéficier du droit commun des détenus. Mais ce droit commun, en ce qui le concerne, est sujet à plusieurs restrictions. Les permissions de sortie, les libérations conditionnelles, les autorisations de mariage etc... sont systématiquement refusées aux immigrés. Pour les libérations conditionnelles pour un français, il suffit en général

d'être à mi-peine et de posséder un certificat d'hébergement et une promesse d'embauche. Pour les immigrés, l'examen de la demande est continuellement ajourné et aboutit fréquemment à une libération conditionnelle sous réserve d'expulsion du territoire français.

Pour les mariages (et on devine qu'en milieu carcéral les mariages sont fréquents et psychologiquement importants parce qu'ils maintiennent des liens en concrétisant par exemple des relations de concubinage antérieurs à l'enfermement), il faut l'autorisation de la préfecture, et celle-ci ne répond jamais aux demandes. Cette toute-puissance de l'administration préfectorale à l'intérieur des prisons s'effectue fréquemment par l'intermédiaire du juge d'application des peines, qui renonce à son autonomie en appliquant des circulaires visant à limiter les L.C. et les permissions de sortie quasi-inexistantes pour les immigrés.

Lorsque le juge d'application des peines s'y refuse, l'administration centrale s'arrange pour l'écartier (cas de Madame Michèle LANGLADE ex-J.A.P. au tribunal d'Instance d'Ivry, nommée aux problèmes des actes de la Santé depuis janvier 80).

LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPULSION

Les éléments d'une inculpation ou d'une condamnation sont toujours retenus pour motiver un arrêté d'expulsion. Bien qu'un arrêt du conseil d'Etat du 21.01.79 ait fait ressortir qu'une condamnation pénale ne suffit pas en elle-même à invoquer « une menace pour l'ordre public ».

Dès qu'un immigré est inculpé, il y a un signalement fait à la préfecture et, après jugement et renseignements, un dossier de procédure est ouvert. Le détenu sera prévenu de son passage

devant la commission d'expulsion. Mais, par manque d'information, pratiquement aucun ne demande la communication de son dossier avant l'examen de sa situation ; très peu sont assistés d'un conseil ou avocat, et les commissions sont en général expéditives. A Fleury-Mérogis, la commission examine environ 7 à 8 cas dans une matinée, juste de quoi laisser le détenu répondre par oui ou par non à des questions qui vont décider de sa vie. Ces mesures peuvent concerner des résidents ordinaires en France ; comme ceux qui résident depuis de longues années ou qui ont des conjoints ou des enfants français.

Les commissions siègent dans l'encainte-même des prisons et l'expulsion est garantie. A moins qu'un détenu ait la chance d'avoir une courte peine et d'être libéré avant la fin de la procédure, ce qui est rare.

En général, l'arrêté d'expulsion est pris par le Ministère de l'Intérieur, et notifié à l'intéressé avant sa libération. Ce qui entraîne, lors de sa libération, il sera confié à la gendarmerie et emmené directement à l'aéroport. Il ne peut bénéficier de délai.

Un Malien, emmené directement de la prison à l'aéroport, devant l'avion, on lui enlève les menottes, et on lui intime l'ordre de monter, il s'y refuse, voulant récupérer sa valise à Montreuil. On l'inculpe sur-le-champ de nouvelle infraction à l'arrêté d'expulsion. On lui remet les menottes, le ramène en prison. Il passe le lendemain devant le juge, il écope de nouveau de 3 mois, et de nouveau, trois mois après refusé de monter en avion sans sa valise, et se fait une fois de plus condamner.

A.G. et F.A.

Il faut tout voir et se taire. Nom de Dieu!

BIRIBI

LA MORT et LE SUICIDE

Qui se souvient encore de Patrick Mirval, jeune Antillais, décedé en 1974 à la prison de Fleury-Mérogis, lors de son transfert au mitard. Enchaîné aux pieds et aux mains et roué de coups par les matons. Les nombreuses traces de coups relevés lors des premières autopsies seront passées discrètement sous silence. Jamais l'administration pénitentiaire n'osera prétendre que c'était un suicide. D'expertise en expertise, une conclusion s'impose : Mirval s'est tué tout seul d'une « crise de colère violente »...

Le 30 avril 1975, toujours à Fleury-Mérogis, Alain Khetib, 23 ans, est retrouvé mort dans sa cellule. Les parents demanderont à voir le corps, ce qui leur sera refusé. Ils ne le verront que quinze jours après l'autopsie. Version officielle : Khetib s'est pendu à son porte-serviette situé à 60 centimètres du sol !!!

A la prison des Beaumettes, le 27 avril 75, Sallah Bel-Abbès, meurt sous les coups répétés des matons pendant son transfert au mitard. Combien de cas semblables se produisent-ils dans les diverses prisons de France et ne seront jamais connus du public ?

Il aura fallu attendre 1972, l'année record des suicides (36) pour qu'éclate enfin cette vérité. Volontairement minimisés par l'administration pénitentiaire, ignorés par le public. Eh oui, derrière les hauts murs des prisons, des hommes et des femmes se pendent, se mutilent, s'empoisonnent, etc. Pour tenter une fois pour toutes d'en finir avec la prison, et surtout l'isolement. A Fleury-Mérogis, le détenu est souvent seul en cellule. C'est donc presque 24 heures sur 24, hormis l'heure quotidienne de la promenade qu'il demeure enfermé dans sa cellule. Cet isolement est renforcé par le mitard, prison dans la prison pour les détenus contestataires ou ayant commis des manquements à la discipline intérieure. Le quartier de haute-sécurité, spécialement aménagé pour les individus dits « dangereux ». Là, l'isolement est total. Aucun contact n'est possible avec les autres détenus. C'est la mort lente pendant dix ans, quinze ans ou vingt ans...

Alors, il se trouve des détenus qui refusent cette condition de banni et tentent par tous les moyens d'en finir avec la haine et le mépris. L'évasion... est souvent envisagée mais quasiment impossible. Alors, il ne reste plus que la mort. La mort rapide contre la mort lente pour enfin se délivrer.

Types de délinquance

- 1) De 77 à 79, la délinquance a augmenté de 20%. Par contre la délinquance juvénile (moins de 18 ans) n'a augmenté que de 5%. Autre- ment dit, la délinquance chez les jeunes par rapport au phénomène global a baissé.

Contrairement à la « rumeur publique », les immigrés ne sont responsables que de 12% des délits commis. Leurs enfants ne représentent que 10% de la population délinquante parmi les jeunes.

- 2) Les vols à l'étalage constituent, avec 30%, la part des délits la plus importante. Ensuite, viennent les vols de deux roues (15%) et les vols par effraction (14%). Les vols avec violence et les vols avec coups et blessures volontaires ne représentent que 4% chacun. Soit 8% de vols avec violence volontaire ou non.

En janvier 80, il y a 28 000 détenus français pour 7 000 étrangers. En janvier 76, il y avait 21 000 détenus français pour 4 600 détenus immigrés. La progression en quatre ans est d'un tiers pour les Français et de deux cinquièmes pour les immigrés.

Récemment, le 25 février 80, un jeune détenu algérien de 25 ans, Taleb Hadjaj, se donnait la mort en se pendait avec ses draps à la centrale de Clairvaux. Condamné à la réclusion criminelle à perpétuité le 28 janvier 1977 pour le hold-up de la rue de Breuteuil à Paris commis le 8 septembre 1975.

Avant de se donner la mort, Taleb Hadjaj écrit une longue lettre à son avocat qu'il intitule « Resolutions optimistes ». Classé comme individu « dangereux » par l'administration pénitentiaire, lui qui n'avait ni tué ni blessé. Il dit supporter pendant cinq ans l'isolement et l'immobilité. La table, la chaise et le lit de sa cellule étant coulés dans le béton. La moindre décoration qui aurait pu égayer l'environnement était interdite ; rien, sinon les barreaux, le grillage, la porte qu'on lui ouvrait une heure par jour pour une promenade solitaire.

Taleb Hadjaj faisait partie de ces détenus qui ne veulent pas crever à petit feu. Il participa à plusieurs mouvements de révolte et à des grèves de la faim contre les conditions de détention en Q.H.S. Réfractaire permanent, on lui fit faire le tour de France des Q.H.S. De Fresnes à Fleury, de Briey à Bourgoin, puis Tarbes pour enfin arriver à Clairvaux, dernière étape... Pour le long voyage... qu'il se préparait.

F.A.

Taleb HADJAJ

Deux lettres de Fleury

Je suis né le 27 juillet 1951 en Algérie, rentré en France avec mes parents à l'âge de 9 ans en 1960. Incarcéré à Fleury pour infractions à arrêté d'expulsion, qui date de 1974. Pour une condamnation de vol à deux ans de prison, à la maison d'arrêt de la Santé.

Ayant terminé ma peine, on m'a accordé un délai de huit jours ; après les huit jours écoulés, on m'a ajouté huit autres jours afin que je puisse avoir un sursis, mais hélas, les inspecteurs de Nanterre n'ont rien voulu savoir, parce que je ne voulais pas leur donner de tuyaux, on m'a obligé à me présenter à la préfecture pendant les huit jours de délai qu'on m'avait accordés. Marié, en 1976, ma femme de mère française, née le 10 octobre 1954 à Paris 4^e. Nous avons un garçon, né le 25 novembre 1976. Trois jours après mon mariage, les inspecteurs, toujours les mêmes, se présentent chez mes parents à 7 heures du matin où ils m'ont trouvé encore au lit. Après m'avoir réveillé, ils m'ont demandé de les suivre à la préfecture pour soi-disant signer des papiers. A la préfecture, ils m'ont fait savoir par leurs dires, que la commission d'expulsion avait refusé les huit jours qu'elle m'avait accordés. Le jour même, ils m'ont amené à Catelet où je suis resté toute la nuit. Le lendemain, ils m'ont fait prendre le train en direction de Marseille, pour prendre le bateau à destination d'Alger ou d'Oran. Je suis revenu en France en 1977, arrêté après quelques mois. J'ai été condamné à trois mois de prison pour infraction d'expulsion par le tribunal de Nanterre. Ayant terminé ma peine, destination Alger le 15 janvier 1980, je reviens pour voir les parents de ma femme, et mon fils qui est né le 25 novembre 1976.

« Je suis mort à 25 ans »

« Il fallait prendre une décision. Je ne peux affirmer avoir raison dans l'absolu, mais il fallait mettre fin à cette ronde infernale, alors... Le crêpi s'effrite... Apparaît le lieu du crime. (...) »

C'est un énorme gâchis... Et si je me suicide, c'est par désespérance envers moi. Comprenez : je suis mort désespéré, mais pas dépressif. Depuis deux ans, je pense mettre un terme à cette situation. Le recours à l'évasion ayant échoué, il me restait « l'autre évasion ». Je suis mort à 25 ans. Ce sont 25 ans de destruction ; de haine, de souffrance, de larmes, de quête d'amour, d'affection et d'arrité. 25 ans d'où surgit « glorieusement » le négatif... Le vide stérilisant de la lâcheté humaine. Lâche à cause de son incompréhension... Tout simplement.

J'ai reçu en pleine gueule la prise de conscience TOTALE de notre pourrissement. Nous banalisons, minimisons ou employons la dérision pour tout ce qui concerne le cœur ou le sexe. Et les idées nobles telles que démocratie, non-violence, droit de l'humain, sont pervertis au profit du monstre. Oui, pendant ce verbiage, le monstre vague à ses affaires... Tous les jours, je crève. J'ai mal. Terriblement. A croire qu'un cancer me dévore. Je vous quitte, emplis de haine et d'amour. De l'amour que j'ai raté, de l'amour que je n'ai pas eu, et de l'amour que je voulais donner. (bonne chance) ».

Est-ce un crime de venir, ses parents vivant en France depuis tant d'années et éloigné d'eux plusieurs mois ? La preuve, le 15 février 1980, j'ai été condamné, toujours par le tribunal de Nanterre, à une peine de quatre mois de prison pour avoir désobéi à la justice et être revenu en France.

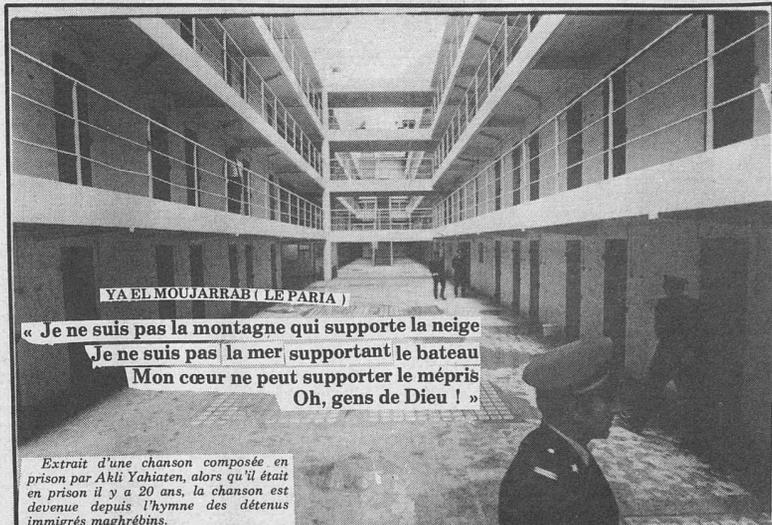
Fleury, le 13/3/80.

Z.G.

Fleury, le 24 mars 1980. Je vous écrit car j'ai vu le psychiatre hier et il m'a donné un traitement qui ne me fait rien, je voudrais un autre traitement. Je n'ai pas reçu de nouvelles de mon avocat, j'en ai marre, je vous supplie de bien vouloir me voir car je n'en peux plus ; quelquefois, ça va, je me dis que je vais travailler et je vais oublier. Mais je n'y arrive pas, je n'en peux plus, je veux sortir d'ici car je vais devenir fou, je veux revoir mes frères et sœurs, je sens que je vais encore craquer, j'essaie mais je n'ai pas assez de force, il faut m'aider, je n'en peux plus dans cette cellule, je veux rentrer chez moi. Pourrais-je, le plus rapidement possible, je ne peux plus me battre et j'en ai marre, je ne suis pas un chien, je veux partir d'ici, aidez-moi ! Je vous en supplie ! Merci...

MOUNIR

Mounir, jeune tunisien de 20 ans, est venu en France avec ses parents depuis 62. Pour tentative de vol, il est condamné à trois mois de prison ferme, six mois de sursis et cinq ans de mise à l'épreuve. Il a déjà à son actif deux tentatives de suicide et un séjour au centre médico-psychiatrique.



YA EL MOUJARRAB (LE PARIA)

« Je ne suis pas la montagne qui supporte la neige
Je ne suis pas la mer supportant le bateau
Mon cœur ne peut supporter le mépris
Oh, gens de Dieu ! »

Extrait d'une chanson composée en prison par Akli Yahiaten, alors qu'il était en prison il y a 20 ans, la chanson est devenue depuis l'hymne des détenus immigrés maghrébins.

Photo : Gamma

Appel pour la libération de Laâbi

Nous apprenons qu'un deuxième procès aura lieu au Maroc le 10 avril 1980 contre les écrivains Abdellatif Laâbi (déjà condamné à 10 ans en 1972) et Abraham Serfaty (condamné à vie en 1977). Les deux hommes, ex-animateurs de la revue *Souffles*, risquent 5 nouvelles années de prison, pour une affaire secondaire de flagrant délit (distribution de tracts, participation à une manifestation, reconstitution de ligue dissoute), antérieure aux accusations d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat qui ont amené leurs précédents procès, et qui nous semble juridiquement douteuse huit ans après.

Abdellatif Laâbi, 38 ans, poète reconnu internationalement, est sujet à de très graves malaises cardiaques depuis un an. Il souffre par ailleurs d'une maladie rhumatismale évolutive très douloureuse. Nous formons de grandes inquiétudes pour sa vie, inquiétudes décuplées par l'annonce de

ce nouveau procès : il ne reste théoriquement pour A. Laâbi que deux années de peine à faire.

Tous les hommes de conscience se doivent de protester publiquement contre ce qui ressemble fort à de l'acharnement. Nous demandons, au contraire, qu'il soit mis fin le plus rapidement et dans les meilleures conditions à sa détention.

Nous demandons aussi que la situation d'Abraham Serfaty, très affecté physiquement par les développements de la maladie de Raynaud (hypersensibilité au froid) soit examinée de façon toute aussi urgente.

Comme pour A. Laâbi, nous demandons la libération d'A. Serfaty et de tous les prisonniers d'opinion au Maroc.

Adresse du Comité : c/o Esprit 19, rue Jacob, 75006 Paris. Tél 354 99 70 (le soir, 681 71 59). CCP à l'ordre de G. Ripault 25 282 03 C Paris.

Pour mieux les faire disparaître....

Dernièrement, les prisonniers de Meknes qui revendiquent leur appartenance au peuple Saharoui et défendent les thèses du Polisario, ont été dispersés à Agadir, Marakech, Ceta et Rabat ; ils sont inculpés d'appel au renversement du régime ; trois prisonniers, Ben, Figha et Ghaza, seront jugés par un tribunal militaire pour inculpation de port d'armes illégal en vue du renversement du régime.

Le 2 avril, fin du procès de Salé, les inculpations étaient « constitutions illégales », atteintes à l'ordre public, outrage au roi. Abdellah Zrigha est jugé seul à Casa, il est inculpé d'outrage au roi, aux mœurs et à la religion.

Les pièces à conviction : ce sont huit poèmes.

Bribri est seul à Khemisset alors qu'il aurait dû être mis en liberté provisoire.

Un détenu, Hadj Ben Moussa Oumlili, 60 ans, vient de mourir en prison à Taza, arrêté en janvier 74, condamné à dix ans de prison lors d'un procès à Fez (affaire liée à celle du 3 mars 73), il avait été transféré fin 78 à la prison de Taza. C'était un ancien mineur.

Tous les prisonniers de Meknes ont été dispersés, peut-être pour mieux les faire disparaître ?

M.N.

Liberté

Ton nom peu importe
 Dame-des-Douleurs dans l'absence torride
 se dénudant
 à l'aube incorruptible
 fulgurante comme le sein impétueux de l'Aimée
 Peu importe ton nom
 terre où vivre après le déluge de sang insomniaque
 phénix migrateur
 éparpillant les cendres de la mort lente
 sur les champs magnétiques du souvenir
 Ton nom peu importe
 si tu es dégel d'aurores boréales
 dans le rêve prémonitoire du prisonnier rebelle
 si tu es cascade de fraîcheur
 dans le désert des nuits claquemurées
 Dame-des-Douleurs

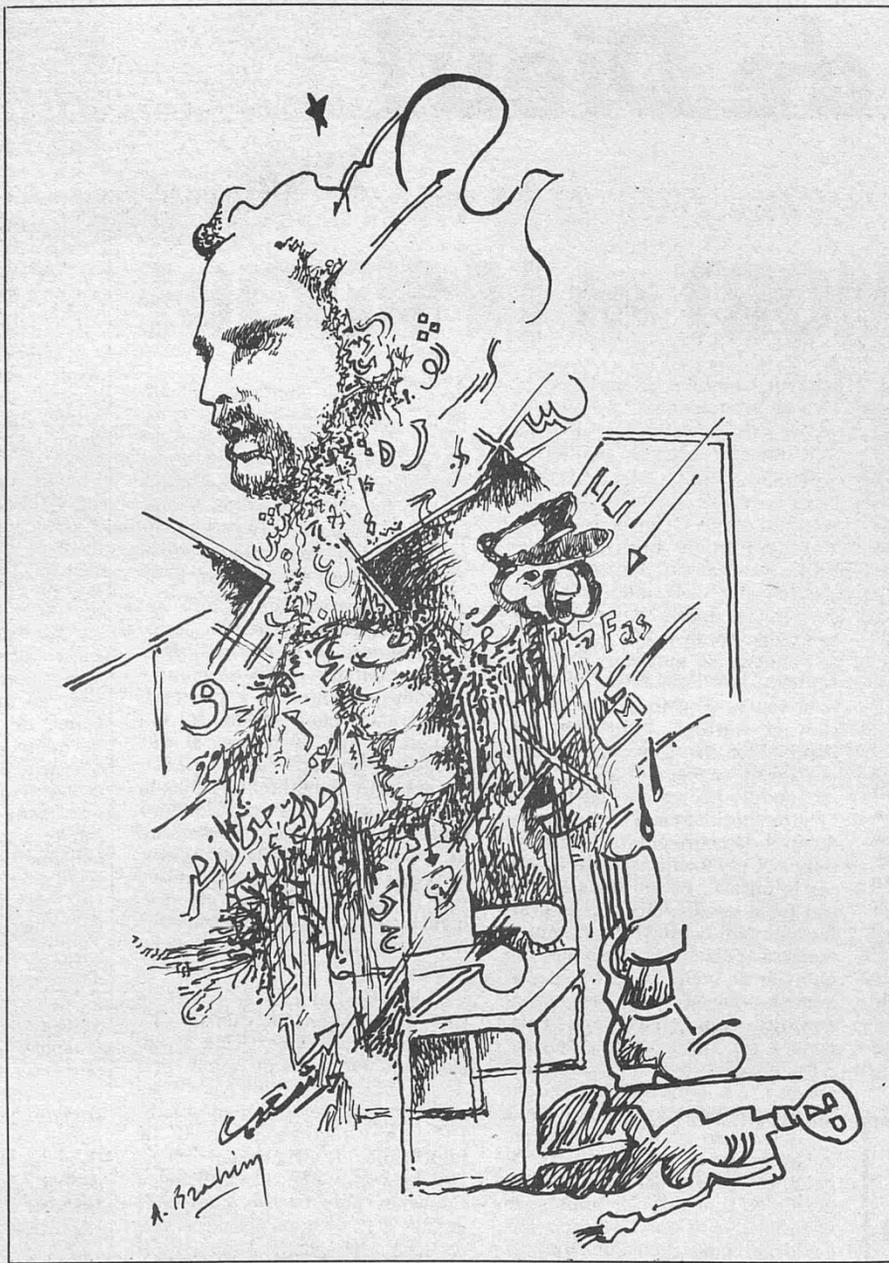
Terre

Phénix migrateur

pour toi relever la tête
 face à la courbe de l'horizon restitué
 pour saluer ta résurrection secrète

(inédit)
 Abdellatif Laâbi

Quand le pouvoir de la parole n'est pas la parole du pouvoir



Abdellatif Laâbi: poète prisonnier

Les os noués, les yeux malades, des mots passent pourtant au travers des barreaux, se sont des lambeaux de poèmes qui se sont échappés malgré les murs des prisons marocaines ; ceux d'Abdellatif Laâbi, enfermé depuis 72. Il est inculpé de délit d'opinion et condamné à 10 ans de détention.

Sa libération devant intervenir dans deux ans, nous apprenons qu'il sera de nouveau jugé pour différents « délits » (d'opinion), lors d'un procès qui se tiendra le 10 avril prochain.

Une marche sur l'Ambassade du Maroc est appelée

pour ce jour-là en solidarité avec ce prisonnier-poète.

Le monde entier a hurlé pour Sakharov et bien d'autres prisonniers politiques dans le monde.

Espérons qu'ils entendront les cris, les clameurs, ceux d'un poète qui mourra si l'on ne fait rien. La répression existe aussi dans le « pays des oranges sanglantes ».

« Le règne de Barbarie », publié une première fois en 76 vient d'être réédité aux éditions du Seuil, et regroupe des poèmes de 66-67 et d'autres écrits.

Que dire de ces poèmes ?

Les expliquer, les raconter, les commenter ? Je vous prie, vous supplie simplement de lire ces poèmes : « Si je ne m'étonne plus de me retrouver là, d'être encerclé de silence, de me réveiller la nuit et de ne pas trouver ta main, de voir un mur arrêter ma marche, c'est que je n'appartiens plus à mes geôliers, c'est que ma présence est plus forte là où l'histoire avance, là où les espoirs se lèvent ! »

Mohamed NEMMICHE
Le Règne de Barbarie (éd. P.J. Oswald 74, rééd. Le Seuil 80)
Chroniques de la citadelle d'exil (éd. Barbares 78),
Histoire des 7 crucifiés de l'espoir (éd. Barbares 77)

Des «nouveaux colons» pour Kolwezi

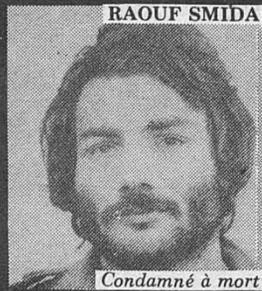
VERRA-T-ON CENT MILLE PORTUGAIS SAUTER SUR KOLWEZI ?

Il y avait déjà les « nouveaux » philosophes, les « nouveaux » patrons, la « nouvelle » droite : ver-rat-on bientôt une « nouvelle » émigration partir à la « nouvelle » conquête, ou reconquête de l'Afrique par anciens colons interposés ? La nouvelle a été lancée, le mercredi 20 février, à Kinshasa (Zaire) par un porte-parole du Président de la République (le général Désiré Mobutu Sese Seko, ex-sergent comptable, et vieil agent de la C.I.A.), annonçant que ce dernier « avait l'intention d'accorder au Zaire quelque cent mille Portugais », sans d'ailleurs fixer ni les détails, ni les délais de cette opération.

La « colonie » portugaise au Zaire comprend actuellement de 15 à 30.000 personnes, occupées surtout dans l'agriculture, le commerce et la pêche, et ce, parfois depuis un siècle... L'indépendance des ex-colonies portugaises, de l'Angola en particulier, a contribué à gonfler la « colonie » portugaise déjà présente au Zaire. Alors que la droite portugaise soutient activement Jonas Savimbi, leader de l'UNITA, qui combat toujours sur une portion de la République de l'Angola contre les forces armées du gouvernement angolais, aidées par les Cubains, l'offre d'installation de 100.000 ex-« retournados » (ils sont plus de 800.000 à être rentrés au Portugal après l'indépendance des ex-colonies) au Zaire signifierait l'installation d'une force considérable de revanchards aux portes mêmes de l'Angola. Et dans la zone où déjà les parachutistes français et belges ont contenu les offensives des forces armées du Front de Libération Nationale du Congo, l'an dernier.

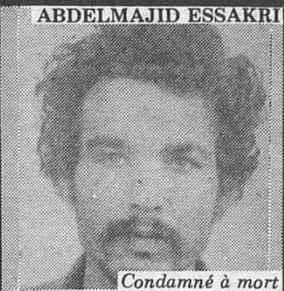
D'ailleurs, il n'est pas certain que cette offre de Mobutu sera appréciée des anciens colons portugais qui préfèrent s'expatrier vers la France, le Canada, le Venezuela et les pays arabes producteurs de pétrole, tels le Koweït ou l'Arabie Saoudite. Sur 20.622 émigrants, l'an dernier, au Portugal, seuls 85 sont partis vers les nouveaux pays africains d'expression portugaise.

Mobutu devra donc peut-être attendre longtemps ses « légions » de « nouveaux colons » mercenaires...



RAOUF SMIDA

Condamné à mort



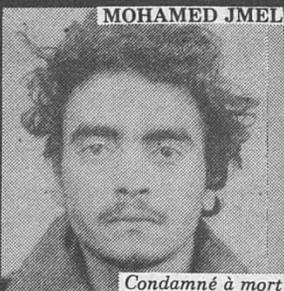
ABDELMAJID ESSAKRI

Condamné à mort



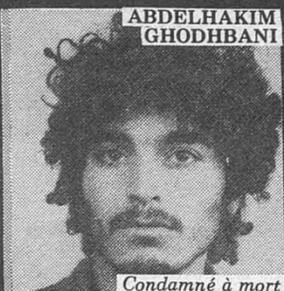
EL ARBI OUERGEMMI

Condamné à mort



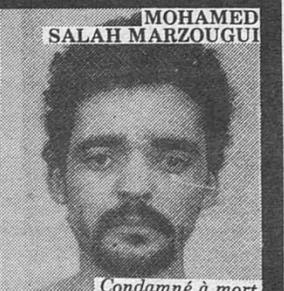
MOHAMED JMEL

Condamné à mort



ABDELHAKIM GHODHBANI

Condamné à mort



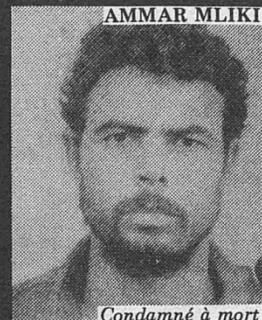
MOHAMED SALAH MARZOUGUI

Condamné à mort



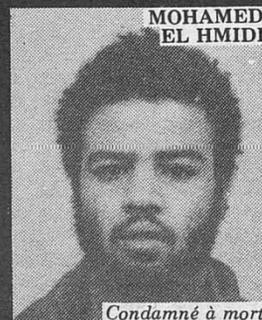
AHMED MERGHNI

Condamné à mort



AMMAR MLIKI

Condamné à mort



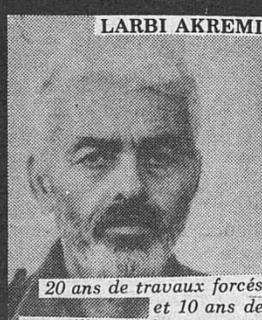
MOHAMED EL HMIDI

Condamné à mort



NOURI OUAHABI

Travaux forcés à perpétuité



LARBI AKREMI

20 ans de travaux forcés et 10 ans de surveillance administrative



TAHA YASSINE LOUHICHI

20 ans de travaux forcés et 10 ans de surveillance administrative

arracher à la mort Merghni et ses compagnons

Il est devenu assez courant dans nos pays d'origine de s'attendre à des verdicts extrêmement sévères à l'encontre de ceux qui, lassés de tant d'injustices sociales et d'étouffements de libertés démocratiques, dénoncent, se révoltent ou prennent les armes. Loin de chercher les causes profondes du mécontentement des peuples, les dirigeants s'obstinent à n'utiliser comme moyen de dialogue que la prison, la torture, ou les condamnations à mort. On aurait pu penser que la Tunisie se serait montrée moins répressive à l'égard des revendications populaires et que des mesures allaient être prises dans le sens d'un développement économique effectif et d'une participation plus large des forces sociales dans la gestion du pays.

Mais, hélas ! non, il n'en est rien. L'aggravation du chômage et l'écart entre riches et pauvres ne cessent de prendre une dimension inquiétante, condamnant ainsi une partie importante de la population à l'émigration dans l'espoir de quérir un revenu monétaire pour survivre. L'opposition légale (Mouvement de l'union populaire, Mouvement des démocrates socialistes, communistes et extrême gauche) est écartée, réprimée. Et, à la moindre protestation, la prison est là. Elle guette tout contestataire.

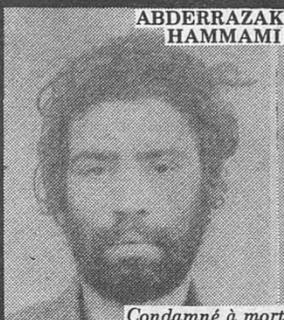
Au courant du mois de mars, la Tunisie a connu trois procès : procès de 44 personnes impliquées dans l'affaire du P.R.P. T. (Parti révolutionnaire populaire tunisien), procès des militants du journal *Chaab clandestin*, procès de Gafsa dans lequel quinze Tunisiens ont été condamnés à mort, dont deux par contumace.

C'est vrai que, parallèlement à cette parodie de justice, le régime a procédé à la libération conditionnelle de huit syndicalistes qui, dès le premier jour, ont repris la direction du syndicat U.G.T.T. et ont entrepris des actions pour faire libérer les autres syndicalistes restés en prison et faire aboutir les revendications ouvrières en instance depuis... un certain 26 janvier 1978.

Sur le plan politique, la situation est confuse. La maladie du premier ministre Noir a laissé toutes les contradictions au sein de la classe politique au pouvoir latentes, sans aucune possibilité d'arbitrage. L'opposition légale, elle, est toujours dans l'attente d'une éventuelle libéralisation que le verdict de Gafsa ne semble guère annoncer. En tout cas, depuis l'annonce d'un verdict aussi sévère, à Paris, l'émotion est grande dans tous les milieux. Des rassemblements, des conférences de presse se succèdent. Neuf Tunisiens ont même entamé, au foyer évangélique de la rue d'Avron, une grève de la faim pour obtenir de Bourguiba la grâce des condamnés. Des représentants de différentes associations démocratiques contre la torture et pour les libertés regroupées sous le nom de « Campagne pour la vie sauve aux condamnés » ont cherché à être reçus par l'ambassadeur tunisien, mais en vain.

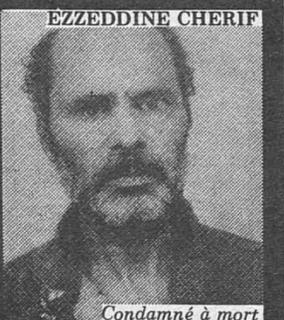
Ils voulaient exprimer leur profonde inquiétude et demander ainsi au président Bourguiba d'exercer son droit de grâce. En effet, il faut arracher à la mort Ahmed Mergheni, Azzeddine Cherif et leurs camarades. Il le faut absolument.

Salah El Kontoubi



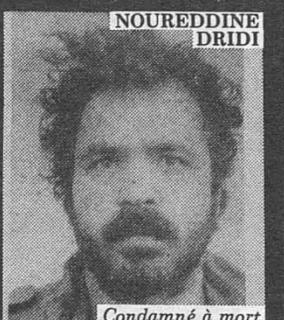
ABDERRAZAK HAMMAMI

Condamné à mort



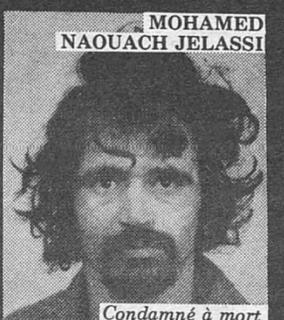
EZZEDDINE CHERIF

Condamné à mort



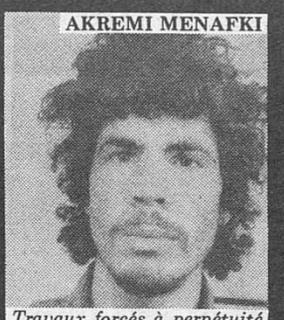
NOUREDDINE DRIDI

Condamné à mort



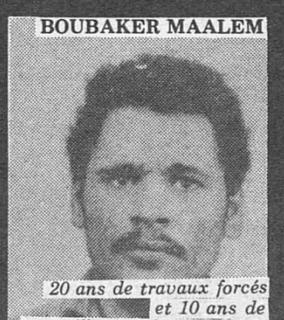
MOHAMED NAOUACH JELASSI

Condamné à mort



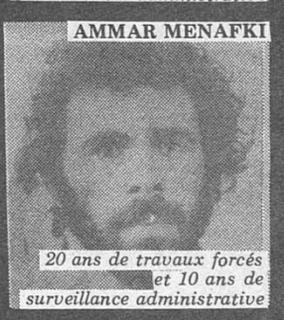
AKREMI MENAFKI

Travaux forcés à perpétuité



BOUBAKER MAALEM

20 ans de travaux forcés et 10 ans de surveillance administrative



AMMAR MENAFKI

20 ans de travaux forcés et 10 ans de surveillance administrative

Lettre de la fille d'Ezzeddine Chérif à l'avocat de son père

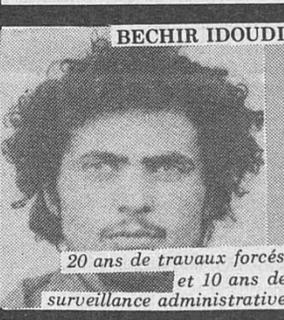
Cher maître,

Je vous écris pour parler de mon père Chérif Ezzeddine B. Mohamed Salah. Comment pourrais-je reconnaître dans ce qu'on dit de lui et dans le rapport qui est fait d'un procès dont vous connaissez les conditions inhumaines ? Mon père est un militant de la cause arabe. Depuis l'âge de 16 ans, il n'a pas cessé de se battre et de souffrir pour elle. En 1948, il a participé à la guerre de Palestine avec un groupe de volontaires de Gafsa. C'est en Palestine qu'il a perdu son œil et reçu de nombreuses blessures. Il s'est battu pour l'indépendance de la Tunisie et par la suite, quand il a vu ses principes bafoués, il n'a pas hésité à reprendre le combat lors de la révolution de 1962. Et à cause de cela, il a passé dix ans au bagne de Borj-Enroumi. Dix ans enchaîné nuit et jours, les fers aux pieds. Les gens ne savent peut-être pas les horribles conditions de vie de ce bagne. Mon père m'a raconté qu'un de ses compagnons de chaîne fut même enterré sans qu'on lui ait ôté ses fers. J'avais huit mois lorsque mon père a été arrêté, j'avais dix ans lorsqu'il est sorti du bagne. Lorsque j'ai commencé à le connaître, la première chose qu'il m'a apprise, c'est la fidélité au pays. C'est un homme très cultivé qui lit beaucoup et m'a toujours encouragé à lire. Il me donnait des livres de poètes et des classiques arabes. Lui-même écrit des poèmes. Je me souviens que lorsque nous étions assignés à résidence à Mahrès près de Sfax, nous allions nous promener près de la mer le dimanche et qu'il nous récitait ses poèmes à ma mère et à moi.

Il y a deux mois, j'ai reçu de lui une carte postale dans laquelle il me disait qu'il fallait que je continue mes études et me souhaitait bon courage. Deux jours après, j'ai appris qu'il était arrêté.

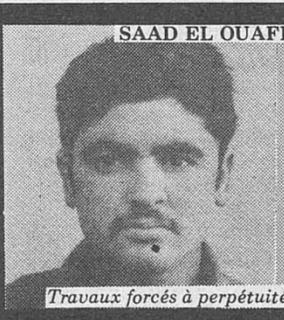
Cher maître, vous savez bien que tout ce qu'on dit de lui aujourd'hui est complètement faux. Mon père est un homme bon, courageux et instruit qui se bat pour plus de justice. J'ai appris qu'il n'était même pas traité comme un être humain. C'est honteux et révoltant. Faites-le savoir, je vous en prie.

Hend Chérif, le 22 mars 80.



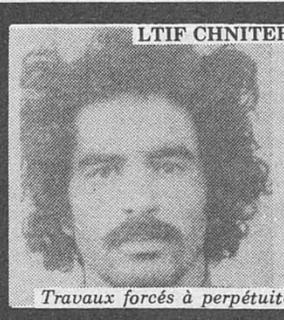
BECHIR IDOUDI

20 ans de travaux forcés et 10 ans de surveillance administrative



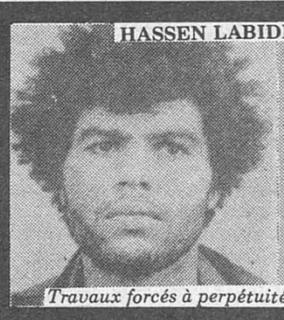
SAAD EL OUAFI

Travaux forcés à perpétuité



LTIF CHNITER

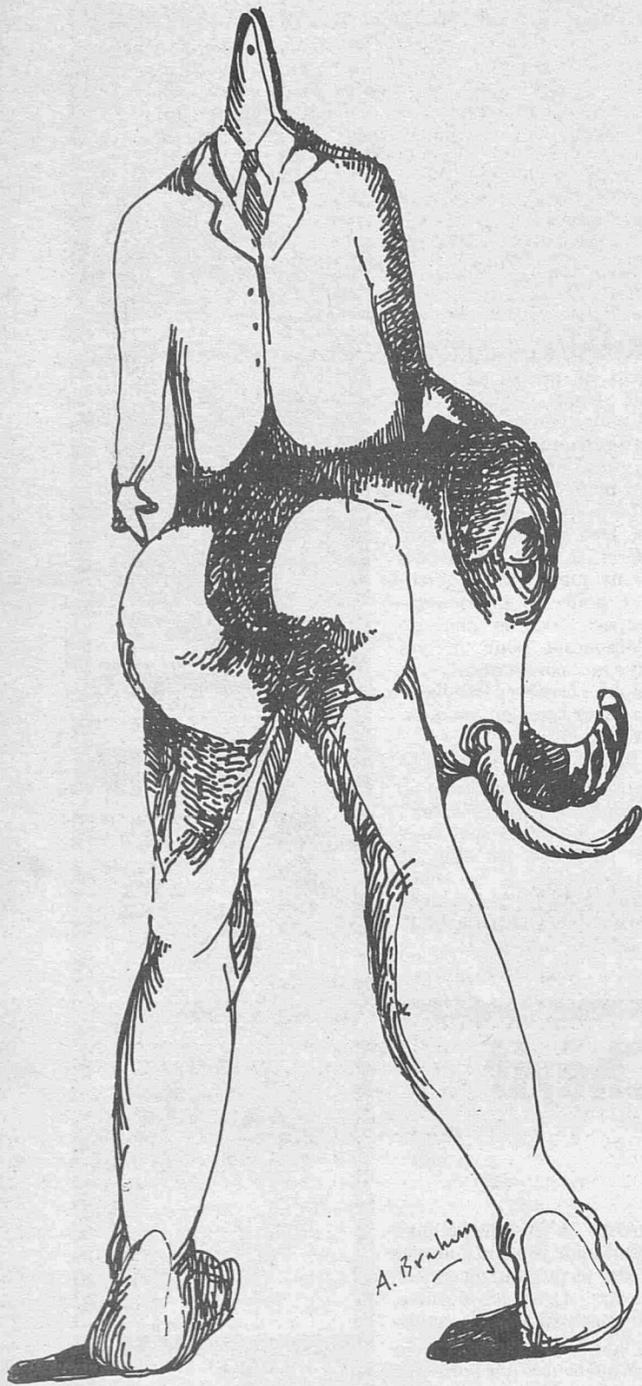
Travaux forcés à perpétuité



HASSEN LABIDI

Travaux forcés à perpétuité

Théâtre du Macadam: Prendre un espace d'expression



Le théâtre du Macadam composé d'immigrés et de Français est née en 1978. Après les pièces « Couscous poulet » « La poubelle est pleine » et « Deux chameaux font recette » la dernière création (janvier 80) « Ça va, ça va, très bien ».

Au cours d'un entretien avec Sans Frontière les différentes personnes qui composent la troupe expriment chacun à sa manière les problèmes qu'ils ressentent et qu'ils vivent : Habib, Philippe et Marie-Pierre parlent de la culture immigrée et de leur dernière pièce.

S.F. : Parler de la culture immigrée ? Comment à partir de votre expérience pouvez-vous la définir ? Par rapport au pays ou à une langue ou à une civilisation ou à une situation ?

Habib : Il y a beaucoup de gens qui parlent de culture immigrée ; qu'ils lui permettent de s'exprimer par elle-même. C'est au cours des luttes que les immigrés ont mené que des formes spécifiques sont nées. Elles ne sont pas mortes, elles retrouvent leur importance quand la tension monte à nouveau. C'est un combat continu à mener, prendre un espace d'expres-

sion à l'intérieur duquel se forment des formes nouvelles et qu'il faut défendre. Pour moi cela s'est passé au niveau du théâtre, la lutte nous a menés à prendre aussi la scène, là sont nées des formes nouvelles et aujourd'hui dans le théâtre, dans la culture en général, il faut les défendre. Ce qui manque c'est une structure où cela puisse se faire vraiment, où la voix profonde de l'immigration monte en surface. Notre réalité d'immigré reste coincée dans les foyers ; de temps en temps elle s'exprime dans de petites salles de comité de soutien. Elle surgit là pour quelques instants, on dit « elle existe » puis on l'étouffe à nouveau. Il nous faut combattre, pour que tous les groupes qui existent ici ou là puissent se rencontrer, s'exprimer, se confronter. Non point des espaces occasionnels où tout se vide à nouveau une fois la fête finie, mais des lieux que l'on tient pour se découvrir, sortir de l'isolement, de la déchirure dans laquelle nous sommes et qui réprime notre identité !

S.F. : Mais les artistes qui viennent des pays d'origine rassemblent des milliers de gens qui viennent les écouter.

Habib : Il ne s'agit pas de rassembler des gens pour qu'il se défoulent pendant trois ou quatre heures. C'est un piège. Après tu te retrouves seul au contrôle du métro, seul dans la file d'attente des papiers à la préfecture.

A cette époque, les groupes ou les chanteurs qui prétendent nous représenter n'avaient rien à dire. Pourtant notre réalité n'a pas changé : les expulsions, la mise en fiche, les assassins racistes... Pourquoi ne les chantent-ils pas ? Moi, je dis il y a une réelle identité de l'immigré. Prends un arabe, un sénégalais, quand il arrive, il a sa propre langue. Pour communiquer avec un français, il faut qu'il apprenne le français en l'associant à sa langue. Peu à peu il se forge une langue de mélange qui forge aussi notre réalité.

Notre expression n'est pas franco-arabe ou germano-arabe, c'est plus que cela, c'est un mélange total de ce qui est apporté avec ce qui est rencontré. C'est vrai pour n'importe quel immigré de tous pays. C'est la même chose pour les croyances, les valeurs, les idées, c'est une autre façon d'être, de penser et de vivre. Cet homme de mélange, cet homme nouveau, c'est l'immigré. C'est cela aussi que nous voulons dire dans la pièce.

Philippe : Cette pièce que nous jouons ensemble, im-

migré, français, s'inscrit dans la tradition de l'interpellation de tous. Dans une révolte contre la situation actuelle. La pièce questionne sur trois points :

— La violence hors d'un débat pour ou contre. La violence en tant que problème posé à l'immigration et aux français. Nous avons voulu poser la question de l'expression légitime de la violence pour des millions de gens entre la misère et la révolte.

— Le problème de l'anesthésie, de l'atonie, des drogues. Toutes les drogues naturelles ou idéologiques du hasch aux médias. Là non plus ce n'est pas oui ou non, pour ou contre, mais comment on devient aveugle. Comment derrière toutes les évasions tout ce qui n'a pas cessé d'être révoltant ne s'entend même plus. Le faux amour, la fausse main tendue. La recherche du moi en prétendant rechercher l'autre. Alors comment on ne tend plus la main à celui qu'on arrête, qui tombe ou se lève à côté de moi, qui respire et qui crie à côté de moi. Je ne touche que ma sécurité et je fuis tout ce qui pourrait la troubler. Voilà ce que la pièce veut interpeller, sans prétention d'y répondre.

LIVRES

Tant de livres ont paru, ces dernières années, critiquant la psychiatrie qu'ils ont actuellement provoqué l'effet inverse, redonné crédibilité et consistance à une science mourante.

Jalil Benani a choisi d'aller plus loin et il a voulu de son essai consacré à la sinistrose, prendre le discours médical à son propre piège : discours savant sur une souffrance qui ne veut ni voir ni entendre. Qu'est-ce que donc cette fameuse sinistrose ?

C'est l'étiquette que beaucoup de médecins collent à des malades qui, d'après eux, « exagèrent leur impotence fonctionnelle, prolongent anormalement leur inaptitude au travail, enrichissent les séquelles objectives (souvent minimes) de leur accident d'une série de malaises subjectifs et surtout manifestent des tendances revendicatrices en vue d'une indemnisation maxima du préjudice causé ».

Il est conseillé aux médecins une attitude « ferme et compréhensive » (un médecin n'est pas un policier) pour « empêcher le sujet

Comment une violence de masse, comment rassembler toutes nos capacités de résistance, comment arracher au brouillard la quête merveilleuse de l'amour et du soleil. Toutes ces questions parce qu'il n'y a pas à se laver les mains de ce qui se passe. Nous n'avons pas les moyens de défendre politiquement, comme aute valeur, d'un autre monde ce que les « nouveaux philosophes » appellent « la déviance » et sur laquelle ils théorisent bien à l'abri des rondes dans les banlieues, des prisons et des citoyens de la légitime défense qui tirent et qui tuent.

S.F. : Peux-tu préciser le sens du dernier tableau de la pièce ?

Philippe : Casser les murs à la rencontre de la rue. La rue riche du désir de se rassembler, mais encore traumatisée des dizaines d'années de prison distribuées après le 23 mars 79. Une rue où l'on cherche la force dans le sourire de l'autre mais en oubliant pas tous les sourires qu'on a manqués, parce qu'on ne les a pas aidés à se faire.

Marie-Pierre : Le théâtre est aujourd'hui un des lieux d'où l'on peut encore inter-

pellier. Mais parce qu'il est le théâtre, on nous fait exigence d'être professionnels. De quels professionnels parle-t-on ? Notre théâtre doit avoir le droit d'exister contre le théâtre actuel, celui du constat d'échec de la désespérance, avec des jeux d'orgue et une dramaturgie au service du baisser les bras. Nous préférons laisser une part à l'improvisation, questionner au jour le jour. Notre combat est donc aussi à l'intérieur d'un certain théâtre.

S.F. : Est-ce qu'il n'y a pas des gens qui auparavant faisaient un certain théâtre de combat et maintenant s'intègrent à ce que vous dénoncez sous un certain professionnalisme ?

Marie-Pierre : Nous refusons d'être appelés non professionnels d'un point de vue péjoratif. Nous proposons d'autres formes, d'autres valeurs théâtrales, parce que nous n'avons pas les mêmes choses à dire. Ce que nous disons aujourd'hui, il y a 4 ans beaucoup de gens l'admettaient et le revendiquaient. Ces méthodes, certains s'en servent encore, mais au service d'autre chose et les dénaturent complètement.

«Un médecin n'est pas un policier!»

d'être victime de sa propre revendication ou de la suspicion de mauvaise foi ». Le problème est que, bien souvent, des immigrés victimes d'accidents du travail, bénéficient du diagnostic « sinistrosique ». Ainsi, à force, la transformation s'opère. Comme dira M. Elk : « Je ne suis pas fou, moi, j'étais sain de corps et d'esprit, je suis diminué physiquement et à la longue, on va me rendre fou. En effet, à force de vous faire prendre le chemin inverse à celui que vous voulez prendre, on vous fait devenir fou ».

Effectivement, c'est bien de revendication qu'il s'agit. Et cette revendication prend tout le sens d'une lutte, désespérée à dire sa souffrance. Mais comment voulez-vous qu'ils entendent, quand il n'y a pas si longtemps (les préjugés ont-ils vraiment disparus ?) tout immigré était un simulateur en puissance ?

Cependant, et Jalil Benani a raison de le souligner, ce problème concerne aussi les malades français. L'immigré ne fait que pointer, exacerber, révéler par sa

différence l'« incapacité » et le parti-pris de l'institution médicale et psychiatrique française. Ce concept de « sinistrosique », et il faut l'affirmer clairement, est un concept pseudo-scientifique créé par Brissaud en 1908 pour justifier un ordre social précis. En effet, si l'étiquette de sinistrosique est collée à un accident du travail, il en est fini de ces chances d'obtenir une juste réparation. Son problème devient pour les experts d'ordre psychiatrique, ce qui signe l'invalidation de sa demande. Au psychiatre de dénouer la chose. C'est donc, comme le montre Jalil Benani, l'ordre médical en panne, qui délègue le psychiatre pour dénouer un drame qui est avant tout celui d'une institution rejettante. La « neutralité bienveillante » recommandée n'est plus de mise. En dédiant son livre à la maladie, Jalil Benani choisit d'exercer pleinement son métier de médecin. Il plaide brillamment pour un autre rapport médecin-malade.

KHALI

Citation du manuel psychiatrique de Porot.

FLOYD WESTERMAN : Un témoignage de lutte

Floyd Westerman Indien Lakota a donné deux représentations exceptionnelles les 8 et 9 mars à Paris.

Ces représentations étaient organisées par le MITKA (Mouvement Indien Tupac Katari de Kollasuyo Bolivie) et par le comité de soutien aux Indiens d'Amérique.

Les chansons de Floyd Westerman sont un témoignage de lutte et un appel pour la renaissance de l'identité culturelle des peuples du monde.

En ce qui concerne les peuples Indiens ce phénomène mondial présente des caractères importants que les chansons de Floyd Westerman nous aide à mieux comprendre.

Le Combat des indiens des Amériques est une conséquence de la vitalité de leur civilisation et de leur culture. Au contraire de l'Occident leur lutte politique n'a pas seulement la prétention de créer de nouveaux ordres sociaux, mais elle témoigne de la justice d'une nouvelle vision du monde. Cette vision du monde est nouvelle uni-

quement pour les occidentaux parce que pour les Indiens c'est une pratique quotidienne, pratique que l'ordre colonial européen s'est tué depuis le commencement de l'invasion de détruire et de remplacer.

Les chansons de Floyd Westerman sont la dénonciation de cette politique de ses auteurs et de ses complices : les missionnaires qui tuent la culture indigène quand il implantent la violence de leur doctrine à coup de croix au cœur du peuple ; l'ethnologue scientifique, d'une curiosité avide et sans pitié, qui livre sans respect la plus intime pratique des peuples à la rapacité de ceux qui cherchent à connaître l'autre pour mieux le dominer.

« Les anthropologues arrivent toujours.

Ils arrivent chez nous comme la mort et les impôts

Pour étudier ces créatures à plumes

L'argent des fondations en main... »

Cependant Floyd Westerman ne chante pas uniquement la dénonciation de l'oppression mais il annonce

aussi le temps prochain de la libération de son peuple.

Cette libération qui est surtout une contestation de civilisation et un renouveau spirituel représente pour Floyd Westerman la vraie tendance de cette époque puisque ce n'est pas un privilège des Indiens mais un mouvement réel de tous les peuples du monde dont on trouve les premières manifestations aujourd'hui dans la vigoureuse mobilisation du monde musulman.

Pour que cette mutation soit complète pour les peuples Indiens les chansons de Floyd Westerman sont le reflet de la ligne politique des Mouvements indiens des Amériques ; il ne s'agit pas de choisir entre le matérialisme du système capitaliste actuel et un autre matérialisme hypothèse d'un meilleur futur, parce qu'on choisirait entre deux alternatives propres au monde occidental, mais de concrétiser leur propre valeur culturelle et spirituelle pour construire leur nouvelle société. « Nous les Indiens, nous sommes les Fils de la terre »

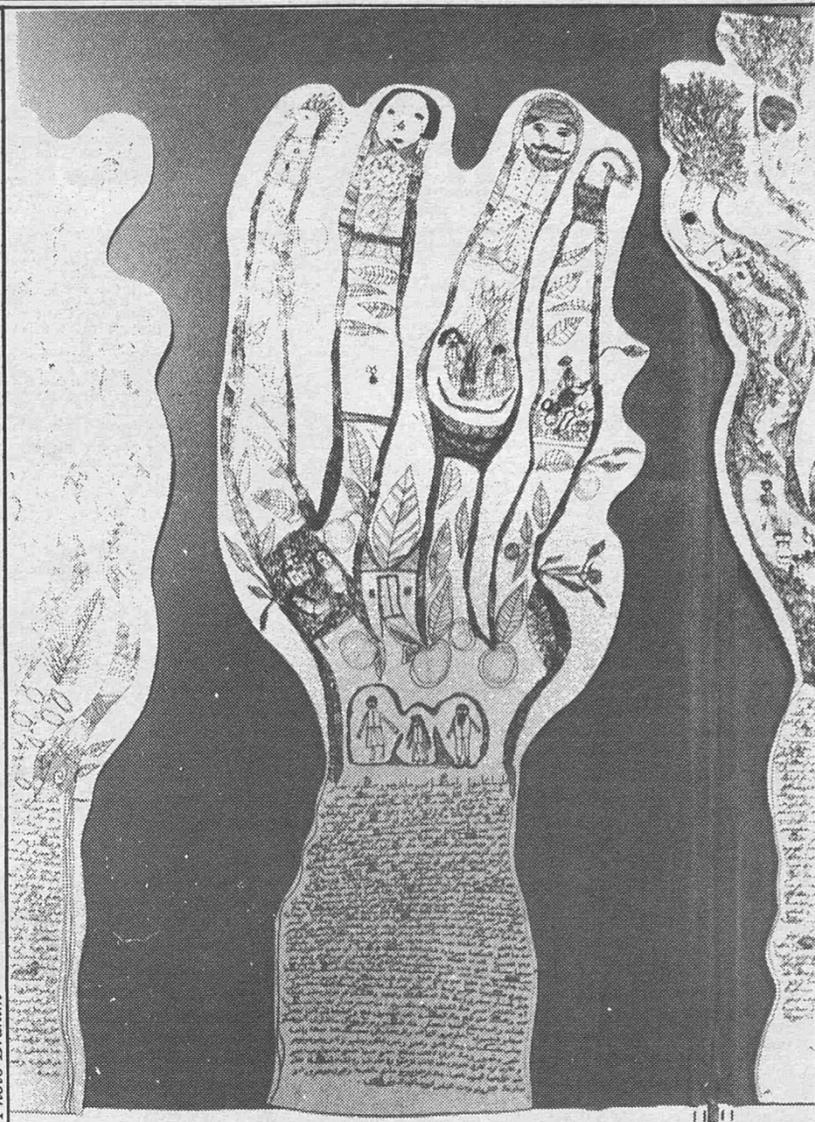


Photo Brahim

AMIENS: Unciné-club immigré

Dans les numéros précédents n°9 et 10 de SF nous avons parlé des journées cinématographiques contre le racisme et l'amitié entre les peuples qui s'est déroulé à Amiens, de ce fait nous n'avons pas pu parler de l'expérience du ciné club immigré d'Amiens.

Le ciné-club immigré a vu le jour en juin de l'année 1979, sa création répond à un double objectif :

— D'une part la sensibilisation de la population aménoise aux cultures immigrées ainsi qu'aux différents problèmes qu'ils rencontrent en Europe et plus particulièrement en France, et en conséquence essayer d'enrayer le phénomène du racisme et de la xénophobie.

— D'autre part la création d'un cadre de rencontre et de dialogue entre les amiénois et la population immigrée qu'ils côtoient quotidiennement aussi bien dans les usines, les quartiers que dans la rue. C'est aussi un cadre, qui permettrait aux immigrés de garder le contact avec leurs cultures d'origine. Pour ce faire le ciné-club immigré organise des séances de projection tous les premiers samedis de chaque mois. Les projections se déroulent dans les différents quartiers de la ville (Etouvie, Pigeonnier, Campus...) Les films projetés sont essentiellement en langue d'origine mais sous-titrés, ce qui permet ainsi à la population aménoise d'y participer.

Les films déjà projetés sont :

- El Chergui (film marocain de Moumen Smihi)
- Les Pêcheurs (film algérien de M. Bendenouch)
- Le charbonnier (film algérien de M. Bouamari)
- Le destin (film malien de Coulibaly)

La prochaine projection aura lieu le 25 avril :

- L'opium et le bâton de Ahmed Kachedi Bedjaoui à Etouvie et à Guynemer, et le 17 mai : Grande Fête du ciné club immigré à 14h au Centre socio culturel Guynemet. Au programme de cette fête : Musique avec « Al Julia » troupe de théâtre et musique du ciné-club immigré. Patric Sechet chanteur picard. Jil el Ghiviane troupe de musique du lion court. Projection du film Alyam de Maanouni.

M.N.

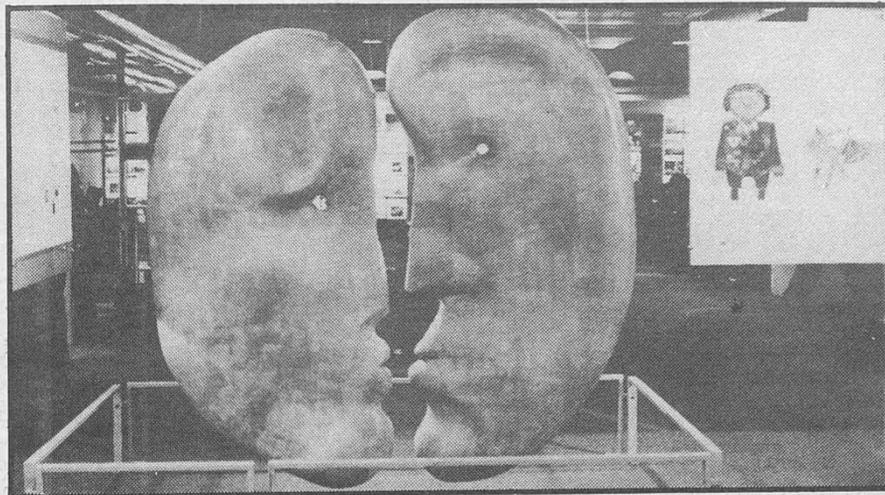


Photo Brahim

Festival de films de femmes

Longs et courts métrages de fiction, documentaires expérimentaux de l'Allemagne, Suède, Sénégal, Brésil, Cuba, Bulgarie, Roumanie, Autriche, Italie, Inde. Aucun pays arabe.

Mais est-ce un hasard ? Peut-on être femme arabe et cinéaste ? Problème crucial ! Une consolation : « Les enfants du Polisario » produit par la France de Djamilia Olivesi a obtenu le 1er prix du court métrage. Les enfants sahraouis prennent la parole. La décolonisation de la femme passe par celle de l'enfant. Que fait une allemande, une québécoise, une suédoise avec une caméra de la pellicule et des acteurs ? De

belles images, une parfaite maîtrise de la technique cinématographique.

Que disent-elles ? Le suicide, l'impuissance, la solitude, la violence, l'angoisse. Elles ont explosé avec un narcissisme sans issue, la solitude de l'individu. Agonie romantique dans la société industrielle. Malaise d'une société bloquée.

Que produira le monde arabe ? Y aura-t-il beaucoup de femmes qui pourront franchir le double obstacle : cinéaste du Tiers-Monde et cinéaste femme ?

« La route est longue pour celle qui pousse des you-you » (Proverbe kabyle)

ZAHIA

NACEUR KHEMIR : Construire avec les enfants

Nacer Khemir jeune plasticien tunisien a déjà derrière lui une expérience originale, il s'agit du travail avec les enfants.

Nacer raconte une légende de celle de l'ogresse par exemple ou un conte des Mille et une Nuits ou encore un poème de Nazim Hikmet. Les enfants illustrent. Dans une œuvre collective les enfants procèdent par une technique graphique du pointillé pour représenter le conte. Ensuite l'illustration est renforcée par un texte calligraphié en arabe. L'ensemble donne naissance à des images et des signes qui témoignent d'une forte capacité de création imprégnée d'une personnalité spécifique. Le fruit de ce travail était exposé à Beaubourg du 24 février au 27 avril. L'exposition a été organisée par la bibliothèque des enfants. Pourquoi les enfants ? « ... En Tunisie, plus de la moitié de la population a moins de 20 ans. C'est donc une majorité de Tunisiens qui se trouvent à l'écart de tout pouvoir sur son devenir » dit Nacer.

Cette pratique se fonde sur le fait que nos pays d'origine disposent d'une tradition culturelle et d'un très riche patrimoine qui risque de disparaître tel que le conte et toute la littérature orale d'expression populaire.

Nacer Khemir s'attaque à un problème crucial que d'autres artistes du tiers-monde n'ont cessé de proclamer l'urgence, à savoir la revalorisation de notre patrimoine et sa diffusion. L'apport de cet artiste est qu'il a compris qu'une telle question ne peut se résoudre dans des « tour d'ivoire » ou certains plasticiens de nos pays se referment et pratiquent un art élitiste coupé de toute réalité sociale et de nos préoccupations, ils se contentent du titre mythique « d'artiste » individualiste et fantaisiste.

Nacer construit avec les enfants. Travaillant sur le conte donc sur l'imaginaire populaire qui n'est d'ailleurs jamais neutre. Avec les enfants il intègre cet imaginaire à la réalité actuelle et vice versa. Par ce mouvement de création, lieu d'indépendance, il transgresse un silence imposé et lutte contre l'acculturation et le monopole des mass-media néo-colonialistes qui étouffent toute expression populaire. Mettre à la disposition des enfants des moyens d'expression nouveaux tel le graphisme, la peinture murale ou la sculpture constitue une prise de parole par une large couche de la population à condition que d'autres souffles se joignent à cette expérience.

A. BRAHIM

« C'est trop d'injustices, depuis que je suis né »



Photo Sans Frontière

Abdelkader Meziane était le seul du bataillon à pouvoir le faire. A mains nues, il affrontait le bœuf, il saisissait une corne dans chaque main et le renversait en lui tournant la tête.

Il tourne ses deux poings l'un autour de l'autre, incline les épaules pour montrer comment il faisait et relève la tête pour sourire. Ses sourires sont rares aujourd'hui, il ne pèse plus que 55 kg après avoir été un colosse de 100 kg. Invalide à 80% après 12 années de guerre, puis à 100% après 20 ans de travail, Abdelkader gravit avec peine, marche par marche, les escaliers, arrive tout essoufflé au 5ème étage, et s'enfonça épuisé, dans un fauteuil. Les tranquillisants qu'il prend chaque jour paralysent sa mémoire et sa langue.

Mais aujourd'hui, Abdelkader a laissé ses médicaments de côté pour pouvoir se raconter un peu. Sa fille, Rachida, écoute, elle traduit de temps en temps ; elle n'en revient pas que son père ait participé à toutes ces campagnes lues dans un livre d'école.

Abdelkader raconte :

« A 10 ans j'étais orphelin de père et de mère, ils étaient morts de maladie, la tuberculose. J'ai été pris chez mon oncle Mustapha, j'étais avec mes cousins à Perrégaux (aujourd'hui Hammadia, village de Mascara). A 19 ans, je me suis engagé dans l'armée française, parce que j'étais malheureux, je ne savais pas quoi devenir. C'était le 3 août 1942, j'ai reçu 400F et ensuite 300F par mois.

J'étais au 2^e R.T.A., j'y suis toujours resté. On était sur la côte, on a reçu l'ordre de se replier avec les mulets à Perrégaux, et puis on a été envoyé par le train en Tunisie à Hadjeb El Ayoun. »

Assoupi dans son fauteuil, Abdelkader a un dernier sursaut, et veut se rappeler ses campagnes. Tunisie, Sicile, Italie, Allemagne, Indochine.

« De Hajeb El Ayoun, on va à pieds vers Kairouan, puis Tunis avec le matériel sur les mulets, cela dure 6 mois. Je suis pointeur de mortier de 81, les combats sont durs, le bataillon a perdu la moitié de ses hommes. Beaucoup d'entre nous étaient conscients du danger du nazisme, mais il était aussi difficile de défendre un pays qui nous opprimait par ailleurs. Moi, qui n'étais pas allé à l'école, je naviguais entre les deux positions. Les

positions sont étouffées par les ordres de l'armée, le 10.7.1943 on embarque pour la Sicile.

Les mulets sont remplacés par les jeeps, on dort dans les tranchées, on mange les rations américaines. En 39 jours l'île est occupée, les soldats allemands résistent avec acharnement, mais les Italiens sont démoralisés et se rendent.

Puis on remonte vers l'Italie, on arrive à Naples, à Monte Cassino, un des combats les plus durs que j'ai

connu, la nuit est aussi claire que le jour, à cause des bombardements. Notre bataillon a quatre mortiers, chacun est servi par quatre tirailleurs, tous les quatre algériens, lieutenant Amar et les tirailleurs Habib et Mohammed.

Mars 1944, on embarque pour Toulon, nous l'avons pris puis nous sommes allés à Turin, toujours en combattant. Ensuite Dijon, Besançon, Belfort, et Strasbourg.

On a traversé le Rhin à Kiel, on a été ensuite à Fribourg puis jusqu'à Berlin. Les américains prenaient les grandes villes, on prenait les plus petites. A Berlin tout était démoli.

J'ai eu les pieds gelés en hiver, j'ai été transporté à l'hôpital de Strasbourg. Ils me retiraient de l'eau dans les pieds et dans les reins, j'y suis resté un an.

Quand j'ai été guéri, qu'est-ce que tu voulais que je fasse, j'avais plus personne et plus de fric ! On m'a proposé de suite un engagement pour l'Indochine. En août 1947, on arrive à Saïgon, Haiphong, Hanoï puis la frontière chinoise.

Ceux de Bao Dai, interrogeaient des prisonniers en leur enfonçant des aiguilles sous les ongles. Ils nous donnaient des renseignements pour

attaquer ceux d'Hochi-Min. Il y en a qui se cachaient sous l'eau, avec des bambous pour respirer. On leur lançait des grenades dessus.

J'étais de plus en plus écœuré par les tortures et les opérations contre les civils. Je ne supportais plus mon engagement, on n'avait plus en face de nous une armée, mais des gens qui défendaient leur pays. »

« Pourquoi tu n'as pas déserté ? »

« Où veux-tu que je déserte ? Tu ne connais pas la discipline de l'armée. Je l'ai fait une journée, je me suis saoulé pour fêter ça ! Mais ils m'ont repris et dégradé. Nous n'étions plus le 2ème R.T.A. mais le 22ème B.T.A., moitié d'algériens et l'autre moitié français et espagnols. Une fois on a encerclé le village, j'ai reçu un coup de couteau, je me suis retrouvé six mois à l'hôpital d'Hanoï. Après une permission de 25 jours en Algérie... »

« Là, où tu as dépensé toute ta valise avec les femmes ! » dit Yamina, sa femme, en riant.

Abdelkader sourit et poursuit son récit.

« J'ai fait le deuxième séjour en Indochine, toujours au 22^e B.T.A., toujours pointeur de mortier. Encore la frontière chinoise, puis le Cambodge. Je tombe malade, la tuberculose, 6 mois d'hôpital à Hanoï. Je suis rapatrié à l'hôpital militaire de Maghnaï en Algérie, je suis opéré. En août 1953, je reviens à Perregeaux, reformé à 100% »

Yamina raconte son retour :

« Tout le monde croyait que le cousin était mort. Moi je n'étais pas née quand il est parti. Lui, il ne savait pas si les Meziane existaient encore. »

Une voisine l'appelle : « Venez, y'a quelqu'un qui vous cherche ! ». Abdelkader a reconnu sa mère, il l'a embrassé, c'est là que l'on a su que le cousin n'était pas mort.

Les parents ont décidé, un an plus tard mon mariage avec lui. Moi, je ne voulais pas, j'avais 15 ans, lui il en a

plus de 30. Mais, de ce temps-là, c'étaient les parents qui décidaient. On s'est marié le 24 juillet 1954. En 1955, Abdelkader refuse de combattre avec le F.N.L. disant qu'il en avait assez de l'armée et de la guerre, en plus il était réformé à 100%. En représailles, le FNL lui a pris ses papiers militaires, et les ont tous déchirés, et l'ont même menacé de le tuer. Cependant, lors de l'indépendance, Abdelkader a choisi la nationalité algérienne. En 1956, il part en France pour travailler, d'abord 6 mois à Lyon, puis à Orléans, où il est toujours resté ensuite.

En 62, Abdelkader, ayant gardé sa nationalité, se voit diminuer sa pension militaire de 2500 F à 260 F pour l'invalidité, c'est ce qu'il touche encore aujourd'hui, juste de quoi payer ses cigarettes. Cependant en 1964, toute la famille va le rejoindre. On était logé par l'employeur dans une seule pièce avec les cinq enfants. J'ai refusé cette vie, et je suis rentré avec les enfants en Algérie. »

En 1969, Abdelkader a trouvé un logement à la cité de l'île de Corse (bidonville au sud d'Orléans).

« Nous revenons la mère et les enfants en France, et nous y sommes restés depuis. Kadour, celui qui vient d'être expulsé, avait 12 ans à l'époque, il allait à l'école de St Jean Le Blanc ; il avait M. Seguin comme instituteur, les gamins se moquaient de lui à cause de la chèvre ! A partir de ce moment-là, il a commencé à faire des bêtises avec les copains. Qu'est-ce que vous voulez ? Il a d'abord grandi, sans voir son père. Ensuite, il ne parle pas avec lui, le père était toujours fatigué, et le garçon avait du mal à suivre à l'école.

En 1972, on trouve un logement aux Salmoneries. Abdelkader a démissionné en 1976 de l'entreprise, à cause de la fatigue et de la maladie.

« On a touché des indemnités de maladie et de chômage jusqu'en 1978 ; mais ça devient très peu, il a fallu que je travaille, moi, pour faire vivre la famille. On espérait que Kadour nous aiderait.

Lorsque nous sommes arrivés aux Salmoneries, Kadour était apprenti dans un garage. Ensuite il a toujours travaillé. A l'été 1977, il a fait deux fois des bêtises avec des voitures ; il a été condamné à deux mois de prison avec sursis. Ensuite, il tombe malade, opéré à cœur ouvert à l'hôpital Laennec. Depuis, il est sous traitement quotidien.

Il retrouve du travail intérimaire et c'est fin 1978 qu'il se laisse entraîner dans une bande, ils ont fait les fous durant 15 jours et se sont fait arrêter. Kadour a été condamné à 12 mois de prison ferme. Il a payé, on était pour la justice. Mais pourquoi ? A sa sortie de prison, ils le prennent et l'expulsent en Algérie sans même lui donner ses médicaments.

Il nous a téléphoné de là-bas pour nous avertir de son expulsion.

Après tout ce que le père a fait ! Voilà le remerciement qu'il en a !!! : 250 Frs par mois et son fils chassé. Il y a un camarade de Kadour qui a fait plus de bêtises, il n'aura rien de plus après sa prison. Il a la nationalité française. Vous trouvez cela juste ? »

Yamina termine ainsi, elle ne peut en dire plus, c'est trop de souffrances et d'injustices pour elle.

Abdelkader rouvre les yeux, il a bien écouté : « c'est trop d'injustices depuis que je suis né, je suis au bout de mes forces, je vous laisse le soin de me comprendre et de comprendre Kadour. »

PROPOSEM. et Mme Abdelkader et Yamina Meziane recueillis par Jean-Pierre et Driss.

« Kadour Meziane est expulsé à sa sortie de Fresnes sur ordre du Préfet du Val de Marne, malgré le recours au Ministre de l'Intérieur déposé par son avocat.



Photo Hamoudi

Charte pour le Congrès Islamique de France

La communauté musulmane de France associée depuis 150 ans à l'histoire de ce pays, rappelant son rôle dans la vie nationale et les lourds sacrifices humains qu'elle a consenti à l'occasion des guerres nationales ou internationales françaises : 150.000 morts à Verdun, Chemin des dames, 50.000 à Cassino, campagnes d'Italie, France, Allemagne, Autriche, plusieurs milliers en Indochine, etc...

— Consciente de son importance sociale (plus de 2 millions d'âmes), de son rôle économique (13% de la population active) et de sa spécificité culturelle (2^e religion de France).

— Attachée aux institutions républicaines qui garantissent les libertés culturelles et préservent les minorités culturelles (art. 2 de la constitution française de 1958),

— Lassée et inquiétée par la montée du racisme sous toutes ses formes, de la haine, des discriminations et des injustices sociales dont elle est trop souvent la victime électorale,

— Constatant que sa désorganisation est la cause de sa faiblesse et de ses humiliations,

— Après l'appel du 24 février 1980 lancé de la Mosquée de Paris par le Recteur, son Excellence Si Hamza Boubakeur en faveur de l'union de tous et de toutes (organisations personnelles, associations, etc.) pour l'action cohérente dans le respect de l'ordre établi,

lance avec lui un appel général pour le 1er congrès islamique de France.

* Pour tous renseignements écrire à : Congrès Islamique de France, Mosquée de Paris.

PARIS Cinéma

L'Association festival tiers monde film organise du 23 avril au 6 mai le deuxième festival du cinéma du tiers-monde. Une rétrospective du cinéma d'avant-guerre, du cinéma chinois, indonésien, indien, pakistanais, de l'Afghanistan, de la Malaisie etc... De nombreux films inédits. Les projections se dérouleront à l'Olympic 10 rue Boyer dans le 14^e et à l'Épée de Bois, 100 rue Mouffetard dans le 5^e.

« Alexandrie pourquoi ? » de Youssef Chahine : avoir dix-huit ans et vivre à El Alamein en 1942. Studio Cujas 5ème.

« Chap'la » de Christian Lara. Un film antillais par l'auteur de « Candidat coco la fleur ». Un notaire connu de Fort de France comment un hold-up dans un super-marché. Palais des arts, 3^e, Moulin rouge 18^e.

« Genèse d'un repas » de Luc Moullet. Une vision politique de la bouffe, de la production à la consommation, le cycle de l'exploitation des pays industrialisés sur le tiers-monde.

« Images d'un doux ethnocide » d'Arthur Lamothe. Une chronique sur les derniers indiens du Nord-Est du Québec

« Noces de sang » de Souhel ben Barka. L'histoire d'un amour fou entre une femme paysanne pauvre et la fille d'un riche propriétaire terrien. (Un très beau film touristique). Lucernaire forum 6^e studio Cujas 5^e.

« Simone Barbès ou la vertu » de Marie-Claude Freilhou. La nuit étrange d'une ouvreuse de cinéma porno. Un film sur la solitude et l'incommunicabilité. 14 Juillet Bastille.

« L'honneur perdu de Katharina Blum » Le vendredi 11 avril à la salle St Bruno 10, rue St Bruno 18^e. Métro La Chapelle ou Barbès.

Festival du film super 8 organisé par la Casa de España le 10 et 11 mai. Déposez vos film super 8 avant le 27 avril au 7 rue Quentin Bauchart dans le 8^e. Tel 723 94 31 (de 17h à 20h)

Semaine du cinéma irakien. Du 17 avril au 22 au palais de Chaillot des films inédits seront projetés : « Les Canardiers », « Des maisons dans cette ruelle », « Le fleuve », « Les murs », « L'essai ». Pour tout contact, tél au 754 26 90

Théâtre

« Negroropéen express » Un voyage en musique au pays de la négritude. Halles 33 (297 57 47)

« Albert » de et par Michel Bougenah. L'exil en France d'un juif arabe de Tunis. Lucernaire (544 57 34)

« Les fusils de la mère Carrar » de B.Bretch. Mise en scène par Martine Carlier. Après « L'honneur perdu de Katharina Blum » les comédiens de l'atelier de la recherche théâtrale, s'attaquent au classique de Bretch. Théâtre de Clichy.

« En compagnie d'Andrée Chedid ». Mise en scène de Mehmet Iksel. Lucernaire Forum (544 57 34)

Musique

Du 7 au 11 mai au Moulin rouge. Chanteur chaabi : « Abdelkader Chaou » un des fils spirituels de Hadj Anka. Un hommage sera rendu à Hadj Mohammed Anka.

Le fer play 13 rue du Pot de fer 75005. Du 9 au 21 avril (22h) Beija Flor (Percussions africaines et brésiliennes)

Théâtre de la ville 16 au 27 avril Milton Nascimento. Compositeur pour la première fois sur scène à Paris.

Au palais des glaces. Samedi 3 mai à 20h30 Dimanche 4 mai à 15h Chants, danses, musique du Maghreb Akli Yahiatène. Les ballets de Rejane Hamidi. Abdelkader Chaou. Le chanteur fantaisiste Ahmed Hamou.

Au pavillon de Paris le 26 avril à 20h30 Djamel Allem, Michel Boller, François Béranger, Mnoukika... Reggae. Soirée Africa fête.

Théâtre noir. 23 rue des Cendriers 75020 Tel 797 85 14 Du 8 au 16 avril à 20h30 Jacques Loubello : auteur-compositeur Zairois accompagné de la danseuse Jeanne Baegne. Du 17 au 27 avril à 19h, le groupe Celebration.

Maison des Amandiers Théâtre action tréteaux présente un spectacle de théâtre d'ombres pour enfants de 7 à 11 ans.



La lumière captive du démon Du 8 avril au vendredi 25 avril à la Maison des Amandiers 75020 Une semaine de l'immigration dans le 17^e du 6 au 11 mai au centre culturel interclub 17^e, 47 rue Chaussure. Tel 227 62 41

Expositions

Au Musée des Arts Déco : Expo de Azu. Faiences murales du Portugal du 16^e au 20^e siècle.

Le M.R.A.P. organise une exposition-vente d'œuvres d'art qui se tiendra sous le chapiteau du 20 au 30 avril au square des innocents aux Halles. Plus de cent artistes participeront à cette « Fête de la peinture » en offrant à des prix accessibles : lithographies, gravures et affiches.

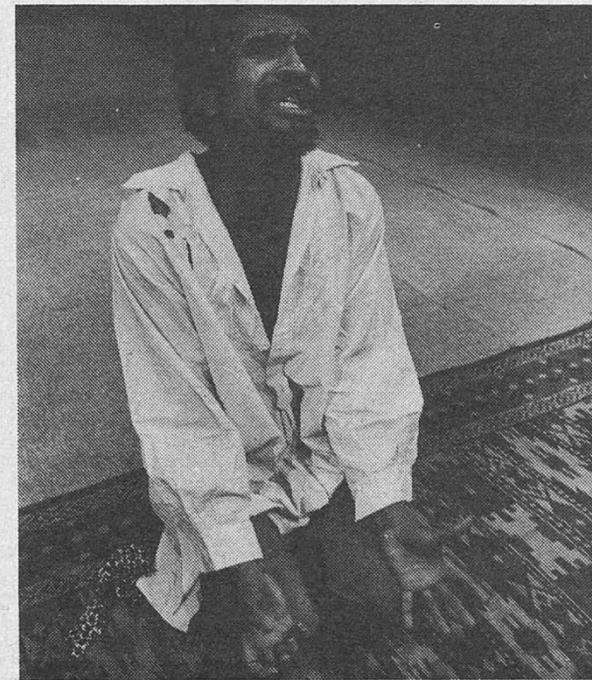
Til Mundiol 69 rue Orfila 75020 M° Gambetta Librairie discothèque pour immigrés, consacre le samedi 5 au dimanche 20 avril une exposition sur Myriam makeba (photos et posters gratuits) disques et cassette. Ouvert tous les jours de 9 à 13h et 16h30 à 20h

BANLIEUE

Samedi 19 avril de 14h à 22h journée antimilitariste au centre Alfa 3 allée des pensées. Film « Lettre à une mère » Débat : Faire face à la propagande militariste de l'état. Soirée avec S.G. Coudray. Chansons avec Eglin et Roben. Serge Utege Royo. Entré libre. Organisé par le groupe libertaire Servan Bondy de la Fédération anarchiste.

EVRY : Maison pour tous place de la mairie Nedjma présente Barka le 25 avril à 20h30

Moha le fou, Moha le sage. par Mohamed Adi



GENNEVILLIERS Le Théâtre du Macadam présente à Chausson le 27 avril son spectacle « Ça va, ça va très bien »

BOBIGNY Maison de la culture du 16 avril au 30 juin « Le cri d'un continent » exposition de plus de 40 toiles du peintre sénégalais Iba Ndiaye. Exposition de photographies L'Apartheid en noir et blanc d'Eckhard Supp

Ste GENEVIEVE DES BOIS La Balise Résidence St Hubert 1 rue Joloit Curie Nedjma présente le Cirque d'Amar

BONDY 25 avril Salle Jean Giono 21 rue des Escholiers (21h) Djamel Allam

BOURGES : du 5 au 13 avril festival de la chanson « Le printemps des bourges ». Participation de chanteurs étrangers Toulai German, Idir, Fernando Marquez, Francisco Montaner, Uno Ramos etc... Pour tout contact Maison de la Culture 18021 Bourges Cédex Tel (48) 20 13 84

GENTILLY Samedi 26 et dimanche 27 avril à 13h à la salle des fêtes de gentilly. Le cercle d'échecs de Gentilly vous invite au 2^e tournoi de printemps. Les inscriptions doivent être admises pour le 20 avril au siège de l'Union sportive de Gentilly 13 rue Albert Gulpin 94250 Gentilly.

BOULOGNE BILLAN-COURT : 29 avril (20h30) « Brasil tropical » grand ballet brésilien avec 40 danseurs, danseuses chanteurs et musiciens.

CENTRE CULTUREL JEAN ARP 26 avril Récital Amalia Rodriguez. La grande dame du portugais et la reine de Fado.

LEVALLOIS : 18 avril (21h) à L'auditorium du Centre culturel Super Soul Blues Night.

Un point d'écoute et de dialogue pour les jeunes homosexuels. Un point de relations, d'écoute, de dialogue par téléphone est créé à Marseille pour les jeunes homosexuels garçons ou filles qui se découvrent souvent avec difficulté des êtres différents dans leur vie affective. Cette écoute s'adresse aussi aux parents et aux proches de jeunes concernés par ces difficultés. Des permanences téléphoniques sont assurées les lundis, mercredi et vendredi de 17h à 20h au (91) 42 35 75. Une équipe pluridisciplinaire assure cette écoute dans le plus strict anonymat de part et d'autre. Une boîte postale est ouverte afin de permettre à ceux qui le préféreraient de nous écrire. Écoute « Homosexuels jeunes » BP 231 Cédex 1 Marseille 13208

MARSEILLE Espace Massalia (60 rue Gougnan) du 1er au 13 avril Moha le fou, Moha le sage créé et interprété par Mohammed Adi. Maison de l'étranger (8 rue Antoine Zattanc) dimanche 13 avril à 15h : « Le Messie » film de Roberto Rossellini. Mercredi 16 à 19h30 : « La passion de Jeanne d'Arc » film de Carl Dreyer. Dimanche 20 à 15h : « Ceddo » film de Ousamen Sembene, film précédé de « L'Hégire au 20^e siècle » court-métrage de Rizah Salah

ANNONCES

Cours de français pour immigrés. Maths. Electronique. Echecs. Vietnamien. Belote antillaise. Go. Scrabble. Tél : 840 35 26 (répondeur)

Recherchons moniteur maghrébin ou français et en arabe pour animation d'enfants maghrébains en banlieue parisienne. INSTEP Léo Lagrange 11 rue Guichard 94230 Cachan Tél : 665 74 40

Voyage en Afrique au Skoda du Sahara du Niger. Frais d'essence à partager, restent trois places disponibles. Nous partirons pour un mois ou deux, date de départ à voir ensemble. Papon 97 rue du Moulin de Rolle 93600 Aulnoy

Faisons travaux de peinture, électricité, petits déménagements rapidement à des tarifs abordables. Pour tous contact s'adresser à Sans Frontière Laisser commission pour Ali ou Salem.

Ford Escort 1969 2 ailes avant accidentées mais donne un rechange (aile gauche) + calendre + 3 roues + porte bagages arrière. Prix 1000F. Moteur bon état. Et Fiat Polski 1975 juin. Bon état. Adresse : M. de Oliviera centre ORTF 91120 Villebon S/Yvette Prix Argus Tél. 010.27.88

DERIVES

Télévision

Dimanche 13 avril Mosaïque reportage « La deuxième génération » la situation des jeunes immigrés face au marché du travail. Le groupe Pai e filhos (Portugal) Le groupe Anita del sol (Espagne) Abdel Kader Chaou (Algérie) Draja Nouakovic (Yougoslavie) Présentation du peintre Abdelkader Rif, dimanche 20 avril Mosaïque consacrée à la radio télévision algérienne.

Revue

Nouvelles de Turquie Périodique de l'Union des Travailleurs Turcs en Belgique. Au sommaire : le gouvernement demirel à l'œuvre, répression tout azimut à Izmir. Les fascistes tuent à Berlin. L'union des travailleurs turcs en Belgique 34 rue de la poste, 341030 Bruxelles

Des femmes en mouvement Hebdo. En Algérie un mouvement des femmes sur d'autres positions que celles émanées des féministes du gouvernement. Au Mexique les Femmes indépendantes sont à l'initiative du MLF. Luttés solidarité, vie au Maroc. Aillatif, poète militant marocain va être jugé le 10 avril. Vendus en kiosque ou au 10 rue des Saints-Pères 75007 Paris Tél : 222 02 08

L'Association des juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés viennent de porter une brochure intitulée « voies de droit ouvertes aux étrangers expulsés ou refoulés ». Cette brochure est essentiellement pratique. Elle développe d'un point de vue concret les voies de droit aussi bien devant le juge administratif que devant le juge pénal. Le prix de l'exemplaire a été fixé à 5F. Vous pouvez l'obtenir au 15 rue des Saint Savouirin 13005 Marseille.

NOUVELLE

L'homme aux épaules de bourrique

Heim.. heim... faisait Oubaida... Heim sous le poids de l'énorme panier de terre fraîche qu'il essayait d'équilibrer sur sa nuque avec ses bras d'adolescent mal nourri. Heim... gémissait l'enfant en escaladant péniblement les marches de l'échelle au bois grossier... Pourvu que j'arrive, pourvu que ça tienne bon.

Dépêche-toi, idiot ! Crois-tu qu'avec des fainéants comme toi on finira le mur avant la tombée de la nuit. Dépêche-toi pour servir les maçons, ils ne sont pas là-haut pour compter tes gestes de limaçon... Plus vite, tu pourrais en profiter pour dresser un peu ces épaules de bourrique à faire quelque chose d'utile... Dépêche-toi, abruti, pour...

Mais Oubaida le garçon aux épaules de bourrique est épuisé... Oui, je me dépêche, mon frère aîné, je me dépêche mais je ne tiens pas... j'envoie pas... je chavire.

Oubaida l'adolescent se retrouvait au pied de l'échelle biscornue, endolori et enseveli dans son argile. Voilà petit frère ! Voilà ! tu n'as jamais voulu me croire quand je te répète que tu es bon à rien... Mais voilà ! tu vois ? incapable à ton âge de monter un panier sur une échelle ! Voilà... Mais Oubaida le bon à rien n'écoutait plus... Oubaida l'homme âgé de quatorze ans était seulement épuisé, seulement endolori par sa chute et son frère aîné.

Oubaida ! Avez-vous vu Oubaida ? N'as-tu pas par hasard aperçu mon frère Oubaida ? N'as-tu pas entrevu Oubaida par ici ?... Aurais-tu entendu quelque chose à propos de Oubaida par là ? Non. Non. Rien. Mais Grand Dieu où est-il donc passé ce gamin ? Je suis son oncle. J'aide à le chercher je suis sa mère, je ne sais pas ce qui est arrivé... Je suis son frère aîné il est tombé de l'échelle hier et il s'est évaporé... Entre nous si vous l'apercevez, s'il vous plaît, dites-lui que je ne le battrai pas s'il rentre ce soir à la maison. Oui je vous le promets si je le vois, mais comment ferai-je pour le voir ? Il est peut-être quelque part dans le hameau voisin ? Non, j'y suis allé hier. Peut-être plus loin. Non j'y suis allé avant-hier. Bon, Il reviendra demain... Il reviendra après-demain... Il finira par revenir.

Comme il s'est retiré des buissons fouillés, peu à peu Oubaida se dissipe dans les mémoires. Esprits d'humains autrement préoccupés par les caprices de notre nourrice la pluie, qui, quand elle se plaît dans la parcimonie, s'amuse à allécher de là-haut de ses nuages circulants les pauvres champs pendant qu'il se transforment en rocs desséchés, et quand notre destin la pluie retourne à l'indulgence, elle déverse ses torrents démentiels pour emporter les germes d'orge, les chèvres rachitiques et les fondations des cabanes infortunées. La rare pluie valorise



voléuse de grain et de vie des arpentés qui restent dénudés et assoupli quand le four solaire prend ici la relève à l'autre saison. Année diluvienne et année aride pour les sobres champs que se sont jurés d'attendre l'abondance en dépit de l'érosion et sans larmoyer puisque pour pleurer il faut de l'humidité tout comme pour les yeux des vieux maçons à la mémoire en truelle usée, mais qui se souviennent encore de Oubaida, l'enfant, qui par les temps passés, les approvisionnait en terre pour leurs murs de pisé avant sa chute.

Les vieillards qui sont aussi les seuls à avoir pu déchiffrer Oubaida le jour où le soleil couchant, l'adolescent de naguère s'approchait du hameau au pas de sa suite paisible et nonchalante.

Mais Dieu est éternel ! Tu es Oubaida ! Dieu est grand, tu as les cheveux blancs ! Dieu est clément, cela fait quarante ans que personne ne t'as vu ! Ton père est mort, la mère est morte, ton frère aîné est mort, ton oncle est mort, et où étais-tu pendant quarante années ? Oubaida l'homme âgé regagna sa demeure ancestrale verrouillée par l'abandon. Il détela sa suite, accrocha soigneusement dans leurs cintres ses vestes, ses cravates et ses belles chemises pour que la poussière et les rats s'en nourrissent, pour que les araignées y tissent leur rayons et pour que plus jamais leur train n'apparaisse à la voûte céleste. Il enfila une tunique blanche et une djellaba.

Mais où étais-tu Oubaida le vieux ? Dis-nous au moins si tu es riche ? Eh bien voilà, j'ai pris des chemins qui m'ont recommandés d'autres chemins. Au bout de la traversée, des gens sans chapeau feutrés m'ont cueilli. Ils m'ont fait creuser des tunnels, élever des murailles interminables. Ils m'ont fait frôler l'éclat du métal liquéfié et respirer ses vapeurs infernales. Ils m'ont donné des ferrailles pour casser des ferrailles, j'ai cassé, limé, soudé. J'ai astiqué des halls noirs, des gares, des aéroports. J'ai vidé et transporté des citernes de merde obsturées, j'ai poussé des fagots immuables, j'ai chargé, déchargé, vidé des temps gris, des temps blancs, des temps mouillés... Jusqu'au jour où un de ces gens vint m'appeler pour me dire vois-tu Oubaida, à mon avis tu as assez éprouvé tes épaules, je crois qu'il est temps que tu te retires chez toi. D'ailleurs, il n'est guère prudent, et j'ai ton dossier médical ici, que tu continues de travailler, du moins dans la boîte ici chez nous. Tu comprends l'âge, c'est un inconvénient, n'est-ce pas ?

Voilà raconté Oubaida l'homme inconvénients aux maçons périmés adossés aux murs de la mosquée et qui scrutent de leurs yeux de caméléon les tombeaux du cimetière.

ADGHIRNI Ali

REABONNEZ-VOUS!!!
ABONNEZ-VOUS

Avis à nos lecteurs, au vu de notre situation financière, pour les convaincus (et si vous voulez le recevoir encore), il est urgent de vous ré-abonner, en tout cas pour ceux qui le sont déjà... Pour les autres, il suffit de le faire. Alors, n'attendez plus, ré — ou abonnez-vous.

Achetez «Sans Frontière»
dans les kiosques

sans frontière